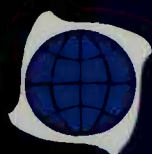


# Bulletin d'information

et de documentation

Gouvernement du Grand-Duché  
de Luxembourg



Service  
Information  
et Presse

Luxembourg

janvier-**1/99**  
mars

**Cher lecteur, chère lectrice,**

Vous recevez régulièrement notre Bulletin d'Information et de Documentation.

De même que nous travaillons à rendre sa lecture plus agréable, ses contenus plus ciblés et mieux illustrés, nous souhaitons aujourd'hui améliorer sa diffusion.

Si vous êtes concerné(e) par les informations demandées ci-dessous,

nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renvoyer cette carte réponse.

Veillez indiquer à chaque fois vos coordonnées complètes (nom, prénom, organisme, rue, code postal, localité et pays).

- 1.** Vous ne souhaitez plus recevoir le Bulletin :  
 cochez cette case et rappelez-nous vos coordonnées

---

- 2.** Vous avez changé d'adresse :  
rappelez-nous vos anciennes coordonnées

---

vos nouvelles coordonnées :

---

- 3.** Si vous souhaitez être informé(e) par e-mail des nouveautés SIP  
(services, publications, etc.), inscrivez votre adresse e-mail :

---

**Photos**

Photothèque S.I.P., Anouk Antony, Jean-Claude Ernst, Marcel Ernst,  
Tom Wagner, Teddy Jaans, Marcel Molle

**Layout**

Christian Coiffard

**Rédaction**

Cellule "Edition" - Service Information et Presse

**Impression**

Imprimerie Saint-Paul S.A.



### Appendix A

Table 1

Project	Phase	Start Date	End Date
Project A	Phase 1	2023-01-01	2023-03-31
Project A	Phase 2	2023-04-01	2023-06-30
Project B	Phase 1	2023-07-01	2023-09-30
Project B	Phase 2	2023-10-01	2023-12-31

# SOMMAIRE

## À la une

### LE DÉCRET N° 10.000 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.001 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.002 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.003 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.004 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.005 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.006 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.007 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.008 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.009 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.010 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.011 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.012 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.013 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.014 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.015 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

# Bulletin d'information et de documentation

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

### LE DÉCRET N° 10.016 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.017 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.018 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.019 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.020 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.021 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

### LE DÉCRET N° 10.022 DU 12 OCTOBRE 2009

relatif à la formation des juges  
de la Cour de Justice de la République  
du 12 octobre 2009

Publication du Service Information et Presse  
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg

Bulletin  
of the  
Documentation

Government of India, New Delhi

Published by the Government of India, New Delhi

# SOMMAIRE

## À la une

LL.AA.RR. le Grand-Duc  
et la Grande-Duchesse  
en visite d'État en Belgique  
du 16 au 18 mars 1999

007

Visite de travail  
de Monsieur Jean-Claude Juncker  
en République populaire de Chine  
du 7 au 10 janvier 1999

008

Visite officielle  
de Monsieur Jean-Claude Juncker en Inde  
du 10 au 13 janvier 1999

012

Visite officielle  
de Monsieur Jean-Claude Juncker  
en Thaïlande  
du 13 au 15 janvier 1999

014

Visite officielle du Premier ministre  
Jean-Claude Juncker au Portugal  
du 2 au 3 mars 1999

016

Visite officielle du Premier ministre  
Jean-Claude Juncker aux Pays-Bas  
du 8 au 9 mars 1999

018

Visite officielle  
de Monsieur Jacques F. Poos au Maroc  
le 3 février 1999

019

Visite officielle  
de Monsieur Jacques F. Poos  
en Roumanie  
du 24 au 25 février 1999

020

Présentation des faces luxembourgeoises  
des pièces de monnaie libellées en euros  
Palais grand-ducal, 24 février 1999

021

## Visites au Luxembourg

Visite officielle de SEM. Bronislaw Geremek,  
ministre des Affaires étrangères  
de la République de Pologne  
les 13 et 14 janvier 1999

023

Visite du ministre des Affaires étrangères  
de la Hongrie, M. János Martonyi  
28 janvier 1999

025

026

Visite du Secrétaire général de l'ONU,  
Monsieur Kofi Annan  
les 28 et 29 janvier 1999

027

Visite de Monsieur Wolfgang Clement,  
Ministre-Président de la  
Rhénanie-du-Nord / Palatinat  
12 février 1999

028

Visite de Monsieur Reinhard Klimmt,  
Ministre-Président de la Sarre  
16 février 1999

029

Visite de S.E.M. Javier Solana,  
Secrétaire général de l'OTAN  
4 mars 1999

031

Visite de Monsieur  
Miguel Angel Moratinos,  
chargé de mission de l'Union européenne  
pour le Proche-Orient  
11 mars 1999

032

## Conseils et conférences de l'UE

035

Sommet de Petersberg  
26 février 1999

037

Sommet de Berlin  
du 24 au 25 mars 1999

037

## Divers

039

Visite de Madame Erna Hennicot-Schoepges,  
ministre de la Culture, aux Rencontres  
européennes du MIDEM  
lundi 25 janvier 1999

041

La politique énergétique  
dans le contexte européen  
26 janvier 1999

041

S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière  
assiste au lancement du Manifeste  
2000 en sa qualité d'ambassadeur  
de bonne volonté de l'UNESCO  
Paris, 4 mars 1999

042

Et encore...

043

# SOMMAIRE

## **Discours** 045

**Déclaration de politique étrangère  
de Monsieur Jacques F. Poos**  
4 février 1999 047

**Discours de S.A.R. le Grand-Duc  
lors du dîner offert par Leurs Majestés  
le Roi et la Reine des Belges à l'occasion  
de la visite d'État en Belgique**  
Bruxelles, Château de Laeken, 16 mars 1999 057

**Discours de S.M. le Roi des Belges  
au dîner de gala offert à l'occasion  
de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc  
et la Grande-Duchesse de Luxembourg**  
Bruxelles, Château de Laeken, 16 mars 1999 058

**A regulatory framework  
for electronic commerce in Luxembourg  
1999 ALFI annual conference Luxembourg  
Speech by Robert Goebbels,  
Minister of Economics**  
16/03/99 060

**Extrait du briefing à la presse  
du Premier ministre Jean-Claude Juncker  
suite à la décision de l'OTAN en faveur  
d'une intervention militaire au Kosovo  
le 24 mars**  
26 mars 1999 064

# À la une





# LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en visite

du 16 au 18 mars 1999



S.A.R. le Roi Albert II et le Grand-Duc Jean passent les troupes en revue de l'accueil officiel sur la Place des Palais

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat en Belgique pour la deuxième fois depuis 1967. Des liens étroits rapprochent les deux familles puisque la Grande-Duchesse est la sœur du Roi Albert II. Le Luxembourg était le premier pays où S.A.R. le Roi Albert II s'était rendu en visite d'Etat, le 17 mars 1994, après son accession au trône. L'histoire et les liens économiques rapprochent les deux pays: l'UEBL existe depuis 1921 et 20.000 frontaliers belges travaillent au Luxembourg.

Le couple grand-ducal a été accueilli à l'aéroport de Melsbroek par le Prince Philippe qui les a ensuite accompagnés au Palais de Bruxelles pour l'accueil officiel.

S.A.R. le Grand-Duc a assisté à une cérémonie d'hommage à la tombe du Soldat Inconnu. Ensuite figurait au programme officiel une visite du Mémorial Roi Baudouin. S.A.R. la Grande-Duchesse a offert au musée de la Dynastie les bouquets de mariage de ses parents, S.A.R. le Roi Léopold III et son épouse la Reine Astrid.

Entretiens, les ministres des Affaires étrangères Messieurs Jacques F. Poos et Erik Derycke, ont eu une entrevue. Il a été question, entre autres, du renforcement des lignes ferroviaires entre le Luxembourg et Bruxelles ainsi qu'entre le Luxembourg et Liège, du renforcement des échanges commerciaux et du développement d'une collaboration plus fructueuse dans le domaine social et de l'enseignement. Monsieur Erik Derycke a également déclaré: "Nous avons décidé de continuer l'UEBL au-delà du Traité d'Amsterdam et des échéances monétaires(...). Il faut garder notre fonds de commerce et savoir l'élargir".



LLAARR la Reine Paola et la Grande-Duchesse, accompagnées de SAR le Prince Philippe, lors de l'accueil officiel

Le couple grand-ducal, accompagné par le couple royal belge, LL.AA.RR. le Roi Albert II et la Reine Paola, a assisté à l'hommage officiel de la ville de Bruxelles. Le bourgmestre de la ville, Monsieur Donnea, ne manqua pas de rappeler que "John Luxembourg" appartenait à la 32e Brigade qui libéra la capitale de la présence allemande.

C'est dans un cadre particulièrement décontracté qu'a eu lieu la rencontre entre LL.AA.RR. et une centaine de compatriotes à la Maison du Grand-Duché, dans le quartier européen de Bruxelles. Leur hôte, S.E.M. Jean-Jacques Kasel, Ambassadeur du Luxembourg en Belgique, guida le couple grand-ducal parmi les invités. Le couple grand-ducal eut l'occasion de s'entretenir longuement avec des personnalités telles que M. Jacques Santer mais aussi de jeunes étudiants luxembourgeois inscrits dans des universités belges et des élèves officiers de l'Ecole royale militaire belge.

# uchesse d'État en Belgique



Étaient présents également S.E.M. Nicolas Schmit, Représentant permanent auprès de l'Union européenne; S.E.M. Roger Linster, Ambassadeur auprès de l'Union de l'Europe occidentale; tous les diplomates des quatre ambassades (l'OTAN incluse); Monsieur Jim Cloos, chef de cabinet de M. Jacques Santer; de hauts fonctionnaires internationaux; l'ancien commissaire européen Monsieur René Steichen; les consuls du Luxembourg à Anvers, Liège, Gand et Namur; Monsieur Norbert Moulin, Président de la Fraternelle luxembourgeoise de Bruxelles; et Monsieur Nicolas Baesch, Président de la Fraternelle à Anvers.

Le soir, un dîner de gala a été offert par Leurs Majestés le Roi et la Reine de Belgique au Château de Laeken, dîner au cours duquel le Grand-duc et le Roi ont fait l'éloge de la coopération entre les deux pays dans le cadre de l'Europe et de l'OTAN. Les deux discours constituaient une forme de bilan des relations entre les deux pays. Les deux souverains ont exprimé le désir de voir se tisser des liens encore plus étroits entre la Belgique et le Luxembourg.



S.A.R. le Roi Albert II et S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte



Les 144 cavaliers formant l'Escadron Royal ont accompagné Leurs Altesses Royales dans tous leurs déplacements



amitié et de la complicité lors du dîner offert par le Roi et la Reine de Belgique au  
eau de Laeken

Le deuxième jour de la visite a débuté pour S.A.R. le Grand-Duc Jean par un entretien avec M. Jean-Luc Dehaene, Premier ministre belge, au Palais royal. Ensuite, le couple grand-ducal et le couple royal se sont rendus dans la province du Limbourg, à l'Hôtel de Ville de Hasselt où ils reçurent un accueil plus que chaleureux. Plus tard, S.A.R. le Grand-Duc a visité l'usine ALZ. Cette usine, qui appartient au Groupe SIDMAR, le plus grand investissement de l'ARBED à l'étranger, occupe une place

très importante dans l'économie de la région. Le Grand-Duc a déclaré que l'usine ALZ était "un symbole d'une reconversion réussie des charbonnages".

Au même moment, S.A.R. la Grande-Duchesse s'est rendue à l'Institut royal pour Sourds et Handicapés de la Parole (mieux connu sous le sigle de son nom flamand Kids). Elle y fut accueillie par des dizaines d'enfants. Elle a ensuite rejoint son époux pour une visite de la Commanderie Alden Biesen. Il s'agit aujourd'hui d'un centre moderne de conférences, séminaires, concerts et festivals. De plus il se transforme en un centre de rencontre européen où des étudiants de l'enseignement secondaire d'autres pays de l'Union européenne se réunissent dans des classes européennes pour discuter des problèmes de l'Union.

Après un concert de l'orchestre philharmonique de Luxembourg, le couple grand-ducal a assisté à la réception offerte au Cinquantenaire de Bruxelles par l'Ambassadeur du Grand-Duché, Monsieur Jean-Jacques Kasel et son épouse.



SAR la Grande-Duchesse accueillie chaleureusement à l'Institut Kids

Le troisième jour de la visite en Belgique, le couple grand-ducal, toujours accompagné des souverains belges et des délégations officielles, s'est rendu dans la province du Luxembourg, plus précisément à Arlon et à Bouillon. Ils furent accueillis en fin de matinée à Arlon où ils ont déjeuné au palais provincial.



Les Serres royales de Laeken où les hôtes du dîner de gala ont pris le café

230 écoliers d'Arlon attendaient le cortège royal. Après un accueil enthousiaste de la part des Arlonais et Luxembourgeois qui s'étaient rassemblés pour l'occasion, le Grand-Duc visita la Fondation universitaire du Luxembourg (FUL). La FUL, créée en 1971, est un centre de recherche et d'enseignement. Plusieurs études, notamment en matière de gestion de l'eau, lui ont été confiées par le Grand-Duché, a fait remarquer le directeur de l'université, Louis Goffin. La FUL est la concrétisation du pluralisme politique. Elle entretient des relations

importantes avec le Grand-Duché, le ministère de l'Environnement, les syndicats des eaux, l'aéroport, les abattoirs, les entreprises agroalimentaires, sans oublier le Centre universitaire du Grand-Duché. Le directeur de la FUL a exprimé le souhait de voir se créer une association entre la Fondation et le Centre universitaire dans une institution nouvelle à caractère européen.

LL.AA.RR. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et la Reine Paola se rendirent quant à elles aux oeuvres sociales de la ville d'Arlon où elles furent accueillies par la Présidente Mme Marcelle Charlier. Celle-ci a insisté sur l'augmentation des demandes soumises à l'approbation du conseil de l'aide sociale. La Reine et la Grande-Duchesse ont ensuite visité le "resto du cœur" et "l'Arlonnette" - service de nettoyage social - et enfin l'a.s.b.l. "Nos Logis" qui gère des logements sociaux.

L'après-midi, après le déjeuner offert par M. le Gouverneur de la province de Luxembourg, ce fut au tour de Bouillon d'accueillir les souverains. Ils ont pu y visiter l'archéoscope "Godefroid de Bouillon". Ensuite les deux couples se sont rendus à une réunion d'information sur la politique économique transfrontalière.

La cérémonie de départ s'est déroulée sur l'esplanade du Château de Bouillon.

(voir discours page 57)



Bain de foule à Arlon

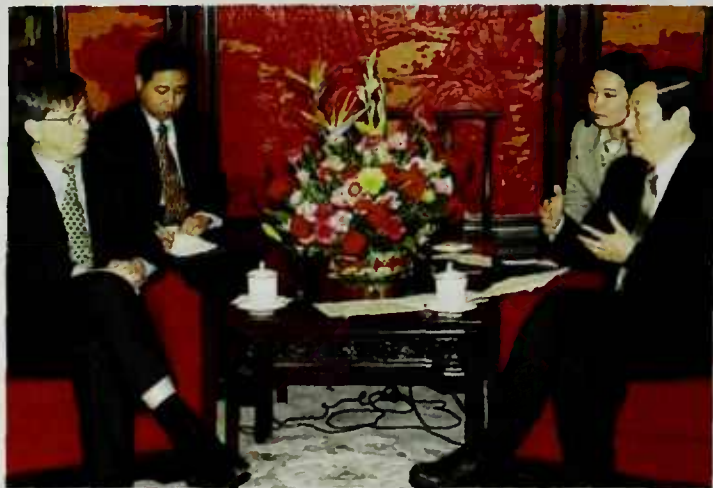


Le spectacle coloré proposé par 35 lanceurs de drapeaux sur la Grand-Place à Bruxelles

# Visite de travail de Monsieur Jean-C en République popula

du 7 au 10 janvier 1999

Une délégation luxembourgeoise emmenée par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg et Madame Mady Delvaux-Stehres, ministre des Transports et des Communications, s'est rendue en Chine pour une visite de travail de trois jours. Cette visite s'est déroulée dans une ambiance très chaleureuse: Monsieur Rongji Zhu, Premier ministre chinois, a accueilli selon ses propres termes "un ami du peuple chinois" en la personne de Monsieur Juncker.



M. Juncker a été reçu par son homologue M. Rongji Zhu

Le Premier ministre luxembourgeois fut le premier chef de gouvernement européen à se rendre en Chine depuis l'introduction de l'euro. Il a été amplement questionné sur les divers aspects et les perspectives de la monnaie unique. Le gouvernement chinois a abordé les probabilités de tendances protectionnistes dans le nouvel "Euroland". Monsieur Juncker a fait preuve d'optimisme en déclarant que l'euro devait devenir un facteur de développement pour tous.

Le Luxembourg a décidé d'accroître sa présence en Chine. La prise de participation de SES dans ASIASAT en est une preuve tangible. M. Jean-Claude Juncker a également abordé le problème du respect des droits de l'Homme, avec le souhait de développer le "dialogue critique" qui a débuté alors que le Luxembourg assurait la présidence de l'UE.



M. Juncker et Mme Delvaux-Stehres lors de l'entretien avec M. Xiang Huaicheng, ministre des Finances

# laude Juncker re de Chine



Dans l'après-midi, Monsieur Juncker, Premier ministre et ministre des Finances du Luxembourg, a rencontré le ministre des Finances chinois, Xiang Huaicheng, qui a ensuite donné un dîner en l'honneur de la délégation luxembourgeoise.

Cette première étape en Asie, qui allait se poursuivre par une visite en Inde et en Thaïlande, a d'emblée porté ses fruits. Ainsi, Madame Mady Delvaux-Stehres, ministre des Transports, a rencontré son homologue Lin Qianfeng de la CAAC (Civil Aviation Administration of China) pour signer un accord ouvrant une ligne aérienne entre le Luxembourg et la Chine à partir du 28 mars 1999. Cargolux pourra transporter des cargaisons de matériel industriel et des biens de consommation. Cargolux a annoncé qu'un vol régulier entre Luxembourg et Shanghai serait mis en place dans les 6 prochains mois.

Alors que M. Juncker poursuivait ses discussions sur les relations bilatérales, Madame Delvaux-Stehres a rencontré le ministre des Industries de l'Information, Monsieur Wu Jichuan, et l'a invité à un séjour au Luxembourg. Le soir, l'ambassade du Luxembourg à Pékin a donné un dîner officiel.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu au cours de cette visite les représentants des entreprises luxem-



bourgeoises présentes en Chine et il a abordé avec eux leur situation financière et les moyens de développement envisageables.

Un optimisme prudent régnait parmi les représentants de ces entreprises, notamment M. Romain Dele de la firme Paul Wurth, M. Paul Santurbano de TRADE ARBED, M. Li Cuirong de chez Minerais, Mme Cindy Cheng de chez Electrolux ou encore M. Wu Hao de l'entreprise Astron. Les propos de Monsieur Juncker et du ministre de l'Economie, Monsieur Zeng, étaient empreints de la même prudence. Par ailleurs, il convient de noter que les entrevues avec les représentants du gouvernement chinois ont, dans leur ensemble, été caractérisées par une franchise nouvelle, en particulier en ce qui concerne la crise asiatique.

La Chine a exprimé le souhait de voir la coopération financière et économique avec l'UE intensifiée. Cette coopération est inévitable si la Chine veut réussir sa réforme financière, ce à quoi le gouvernement chinois s'emploie avec conviction.



Le ministre des Finances, M. Xiang Huaicheng, accueille M. Juncker avant le dîner en l'honneur de la délégation luxembourgeoise

# Visite officielle de Monsieur

du 10 au 13 janvier 1999

Après une visite de trois jours en République populaire de Chine, la délégation luxembourgeoise emmenée par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, et Madame Mady Delvaux-Stehres, ministre des Transports, s'est rendue en Inde du 10 au 13 janvier pour une visite officielle.

L'accueil réservé aux autorités luxembourgeoises a été très chaleureux comme en témoignent la rencontre entre Monsieur Jean-Claude Juncker et le Premier ministre indien Atal Behari Vajpayee, ainsi que l'audience accordée par le Président indien Kocheril Raman Narayanan. Celui-ci a évoqué avec plaisir son déplacement au Luxembourg en septembre 1998.

Les pourparlers politiques ont débuté par une rencontre avec le ministre des Affaires étrangères, Shri Jaswant Singh, chargé récemment des négociations avec les Etats-Unis d'Amérique au sujet des armes nucléaires. Les autorités indiennes se sont montrées très coopératives dans le domaine de la non double imposition, si bien que l'élaboration d'un traité est déjà en cours. En général, l'Inde s'est montrée très intéressée par le développement de ses contacts économiques avec le Luxembourg.



Rencontre chaleureuse entre M. Juncker et le Président indien, M. Kocheril Raman Narayanan

De plus, il a été convenu entre Madame Mady Delvaux-Stehres et son homologue indien de signer un accord bilatéral en matière de navigation aérienne. Des dispositions ont tout de suite été prises sur base du "memorandum of understanding". Cet accord offre de larges possibilités à Air India, mais également à Cargolux pour développer le fret aérien entre l'Inde et le Luxembourg.

Des sujets tels que l'Euro et son importance pour le Luxembourg, l'OTAN et surtout la non-prolifération des armes nucléaires ont été au cœur des débats lors de l'entrevue entre les deux Premiers ministres.

Monsieur Jean-Claude Juncker a en outre annoncé à la presse que le Luxembourg ouvrira une ambassade à New Dehli en l'an 2000.



# Jean-Claude Juncker

## en Inde

L'Inde, pour sa part, installera une représentation diplomatique au Grand-Duché. Le Premier ministre luxembourgeois n'a pas manqué de souligner la nécessité de développer des connaissances culturelles mutuelles pour approfondir les relations entre les deux pays. Ainsi, un accord culturel a été signé dans ce but. Monsieur Jean-Claude Juncker a déclaré qu'une meilleure connaissance de la culture indienne faciliterait une collaboration ultérieure. Par ailleurs, il a déclaré que l'Union européenne devait développer une stratégie cohérente face à l'Inde basée sur des accords économiques, mais également politiques.

Lors de son séjour, M. Jean-Claude Juncker a par ailleurs assisté à un séminaire économique intitulé "Doing business with Luxembourg" lors duquel sont intervenus des acteurs de la vie économique du Luxembourg qui faisaient partie de la délégation luxembourgeoise ainsi que des représentants indiens. Ce séminaire avait été organisé par la "Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry" (FICCI) et la "Fédération des industriels luxembourgeois" (Fedil) ainsi que par la Direction des Relations économiques internationales du ministère des Affaires étrangères. M. Jean Faltz, de la Direction des Relations économiques internationales du ministère des Affaires étrangères, M. Nicolas Soisson, Directeur de la Fedil et M. Jean-Claude Vesque de la Chambre de Commerce ont notamment présenté la vie économique du Luxembourg.

Par ailleurs, la délégation luxembourgeoise eut l'occasion de visiter un projet cofinancé par le ministère des Affaires étrangères et intitulé "Indesch Patenschafften". Le groupe "Ankur Kala" offre une formation professionnelle à des femmes indiennes. Le Premier ministre luxembourgeois et Madame Mady Delvaux-Stehres se sont montrés très impressionnés par le travail accompli par ce groupe.

Le Premier ministre luxembourgeois a eu un entretien avec Sonja Gandhi, l'actuelle leader de l'opposition en Inde et veuve de l'ancien Premier ministre assassiné, Rajiv Gandhi. Il s'en est suivi une discussion de fond sur la politique intérieure et extérieure de l'Inde. Madame Gandhi a expressément condamné les essais nucléaires effectués par son pays l'année précédente et s'est prononcée en faveur d'une rapide mise en œuvre des réformes économiques essentielles au développement de l'Inde.

La délégation luxembourgeoise s'est ensuite envolée pour Calcutta où Monsieur Jean-Claude Juncker a eu un entretien avec le gouverneur du Bengale de l'ouest.

Madame Delvaux-Stehres attentive aux explications de M. Faltz, Directeur des Relations économiques internationales auprès du ministère des Affaires étrangères



Monsieur Juncker s'adresse à la presse indienne sous l'œil de son homologue indien, M. Atal Behari





# Visite officielle

# de Monsieur

en



Premier ministre reçu en audience par SE le Roi Bhumipol Adulyadej Rama IX

Après la Chine et l'Inde, la délégation luxembourgeoise, conduite par Monsieur Jean-Claude Juncker, est arrivée le 13 janvier en Thaïlande pour une visite officielle de 2 jours. Il s'agissait de la première visite d'un Premier ministre luxembourgeois en Thaïlande.

Le Premier ministre fut accueilli à Bangkok par le ministre des Finances thaïlandais, Monsieur Tarrin Nimmanahaeminda. Ensuite, les deux hommes ont eu une entrevue à laquelle assista le Directeur de la Banque centrale de Luxembourg, Monsieur Yves Mersch. La nécessité de trouver des moyens afin de contrecarrer les effets néfastes de mouvements de capitaux spéculatifs a fait l'unanimité.

Le lendemain eut lieu l'accueil officiel avec les honneurs militaires, suivi d'un entretien avec le Premier ministre thaïlandais, SEM Chuan Leepkai. Lors de cet entretien, Monsieur Juncker exprima la volonté du Luxembourg de soutenir des projets de développement dans les domaines social et écologique. Dans le cadre de l'intensification des relations bilatérales entre les deux Etats, le Premier ministre a également profité pour inviter SEM Chuan Leepkai au Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Juncker a rappelé les liens chaleureux existant entre les deux maisons régnantes.

La visite de LL.AA.RR. le Roi Bhumipol et la Reine Sirikit à Luxembourg en 1961, deux ans à peine après le début des relations diplomatiques entre les deux pays, est restée dans toutes les mémoires. L'après-midi, Monsieur Juncker a été reçu par SE le Roi de Thaïlande Bhumipol Adulyadej Rama IX.

Lors de cette visite, Monsieur Juncker a insisté sur la nécessité d'intensifier la coopération entre l'Europe et les pays d'Asie touchés par la crise. Ainsi la crise financière asiatique fut un des sujets prioritaires et Monsieur Juncker a déclaré qu'une telle crise ne devrait plus se reproduire au 21<sup>e</sup> siècle.



SEM Chuan Leepkai en discussion avec M. Juncker

# ur Jean-Claude Juncker Thaïlande

du 13 au 15 janvier 1999

La question controversée demeurant entre l'Europe et la Thaïlande portait sur le "Generalized Scheme of Preferences". Selon Monsieur Juncker, les dispositions actuelles devraient être revues. En effet, les taxes européennes d'importation sur les produits thaïlandais ont augmenté depuis le 1er janvier alors que jusque-là la Thaïlande bénéficiait d'un traitement favorable dans ce domaine. 18 produits thaïlandais ont perdu leur statut GSP. Enfin, il convient de préciser que cette visite a permis de conclure des accords concrets dans les domaines de la communication et des transports.

Monsieur Yves Mersch quant à lui, a eu l'occasion de rencontrer son homologue thaïlandais, le Gouverneur Chatu Mongol Sonakul. Leurs discussions ont essentiellement porté sur les effets de la crise asiatique.

Le dernier jour de la visite officielle, la délégation luxembourgeoise s'est rendue au "Bansai Arts and Crafts Center", une fondation de la Reine Sirikit pour la défense de l'artisanat traditionnel et la lutte contre l'exode rural. Enfin, la délégation a eu l'occasion de visiter l'ancienne capitale de la Thaïlande, Ayutthaya (ci-contre) avant d'entamer le voyage de retour vers le Luxembourg.



La délégation luxembourgeoise en visite au palais royal



*Visite officielle* du Premier ministre

# Jean-Claude Juncker au Portugal

*du 2 au 3 mars 1999*

Monsieur Jean-Claude Juncker, accompagné de Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, s'est rendu en visite officielle au Portugal les 2 et 3 mars 1999.

Madame Marie-Josée Jacobs a tenu une réunion de travail avec le Haut-Commissaire pour l'Egalité et la Famille, Madame Joana de Barros. L'après-midi du 2 mars fut consacré à une réunion de travail dans la résidence du Premier ministre portugais à São Bento, suivie d'une conférence de presse.

Par la suite, Monsieur Juncker, en sa qualité de ministre des Finances, a rencontré son homologue portugais, Monsieur Antonio de Sousa Franco.

L'Agenda 2000 a figuré au coeur des débats. Le Premier ministre luxembourgeois a apporté son soutien aux positions portugaises tandis que les propositions de la Présidence allemande de l'Union européenne sur les fonds structurels ont été jugées insuffisantes. Selon Monsieur Juncker, l'Agenda 2000 ne doit pas uniquement prendre en compte les convergences nominales, mais également la situation réelle. Le Premier ministre luxembourgeois a émis l'espoir d'un accord de solidarité entre les pays économiquement plus faibles et ceux qui contribuent le plus au budget. La signature de cet accord devrait avoir lieu au sommet de Berlin, les 24 et 25 mars.

Les entretiens entre les deux Premiers ministres ont également porté sur les excellentes relations bilatérales et sur la préparation du Sommet de l'OTAN à Washington en avril.

Parmi d'autres sujets de conversation, citons notamment une convention sur la reconnaissance mutuelle des droits d'invalidité déjà adoptée par le Parlement, un accord tendant à éviter la double imposition qui est en cours d'élaboration et la très attendue inauguration au Luxembourg, en présence des deux Premiers ministres, du Centre culturel portugais "Camões".

La visite s'est terminée par un discours de Monsieur Jean-Claude Juncker à la Faculté de Lettres de l'Université de Lisbonne. Aux côtés du Premier ministre portugais se trouvait également le Chef de l'opposition portugaise, Monsieur Rebelo de Sousa, qui avait été reçu par Monsieur Jean-Claude Juncker plus tôt dans la journée. L'allocution de M. Juncker porta sur le rôle des petits pays dans l'Union européenne.



Les deux Premiers ministres ont donné une conférence de presse conjointe à São Bento



Une profonde amitié: MM. Guterres et Juncker sur le port de Cascais, après le déjeuner offert à la délégation luxembourgeoise

Visite officielle du Premier ministre

# Jean-Claude Juncker aux Pays-Bas

du 8 au 9 mars 1999

Monsieur Jean-Claude Juncker s'est rendu en visite officielle aux Pays-Bas les 8 et 9 mars pour y rencontrer son homologue, Monsieur Wim Kok ainsi que le ministre des Finances, Monsieur Gerrit Zalm. L'entrevue avec Monsieur Kok, à laquelle a assisté le ministre luxembourgeois de la Justice, Monsieur Frieden, a porté sur la coordination des stratégies politiques européennes ainsi que sur l'Agenda 2000. Ensuite, Monsieur Juncker s'est entretenu avec le ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Monsieur Klaas de Vries, après quoi il a été reçu en audience par S.M. la Reine Béatrix.

Monsieur Luc Frieden, pour sa part, s'est rendu dans un premier temps à Europol afin d'y rencontrer le directeur adjoint luxembourgeois, Monsieur Georges Rauchs, puis il s'est rendu au ministère de la Justice pour un entretien avec son homologue, Monsieur Korthals, ainsi qu'avec Monsieur J. Cohen, secrétaire d'Etat auprès du ministère de la Justice.

M. Jean-Claude Juncker a rencontré Monsieur F.W. Weisglas, vice-président de la Chambre, Monsieur F. Korthals Altes, président du Sénat, ainsi que les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes du Parlement et du Sénat. La visite officielle s'est clôturée par une visite du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Monsieur Juncker s'est déclaré impressionné par le travail accompli par le tribunal et il a assuré que le Luxembourg continuerait à soutenir cette institution dans sa mission.

Par ailleurs, les discussions ont porté sur la nécessité de faire bénéficier d'un programme de financement spécifique les pays souffrant de l'arrivée de demandeurs d'asile. La proposition initialement faite par le Premier ministre espagnol, José-Maria Aznar, a été approuvée par MM. Kok et Juncker. Ils ont décidé de la transmettre à Monsieur Gerhard

Schröder, alors le Président en exercice du Conseil de l'Union européenne, en attendant le sommet prévu à cet effet en automne prochain lorsque la Présidence de l'Union européenne passera aux mains de la Finlande. MM. Kok et Juncker ont décidé de lancer une initiative au sein du Bénélux pour aboutir à une politique européenne d'asile plus cohérente. La nécessité de nouvelles stratégies de l'OTAN a également figuré à l'ordre du jour. Pour ce qui est du pacte sur l'emploi, les deux hommes ont plaidé en faveur d'un pacte au contenu concret.

Monsieur Klaas de Vries, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, et Monsieur Jean-Claude Juncker ont par ailleurs décidé de lancer l'initiative au sein du Bénélux de l'élaboration d'un programme qui regrouperait les idées des 3 pays sur le pacte pour l'emploi. Ce programme serait présenté à l'Allemagne.



Jean-Claude Juncker reçu en audience par S.M. la Reine Béatrix

Visite officielle

# de Monsieur Jacques F. Poos au Maroc

le 3 février 1999



Monsieur Poos et Madame Err reçus en audience par S.M. le Roi Hassan II

Le ministre des Affaires étrangères, Jacques F. Poos, et la secrétaire d'Etat, Madame Lydie Err, ont été reçus par S.M. Hassan II, Roi du Maroc lors de leur visite officielle le 3 février 1999. L'audience royale fut entièrement consacrée à l'avenir des relations entre le Maroc et l'Union européenne.

Les relations bilatérales et les sujets de politique étrangère ont été au cœur du débat lors des entretiens avec le Premier ministre, Monsieur Abdelrahman Youssoufi, avec le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Abedelattif Filali, ainsi qu'avec d'autres membres du gouvernement.

Les ministres ont passé en revue la situation des relations euro-méditerranéennes. Monsieur Poos a rassuré ses interlocuteurs en expliquant que le processus d'élargissement de l'Union européenne vers les pays de l'Est ne se ferait pas au détriment des pays du Sud de la Méditerranée, mais qu'il serait complémentaire au processus de Barcelone. Les autorités marocaines ont signalé qu'elles attachaient beaucoup d'importance à ce parallélisme.

En outre, dans le cadre des relations bilatérales, un accord relatif aux transports internationaux routiers de voyageurs et de marchandises a été signé. Les ministres ont exprimé leur volonté de donner de nouvelles impulsions aux relations commerciales et touristiques entre les deux pays. Monsieur Jacques F. Poos et Madame Lydie Err ont exprimé le soutien du gouvernement luxembourgeois à la consolidation du processus de démocratisation actuellement en cours au Maroc.

Abordant les problèmes internationaux, tels que le processus de paix au Proche Orient, la situation au Kosovo et en Irak, MM. Poos et Filali ont pu constater une très grande convergence dans leur analyse des différentes situations. Au sujet de la question du Sahara occidental, les deux parties ont exprimé le souhait que le référendum sur l'autodétermination de ce territoire puisse avoir lieu en décembre 1999.

Madame Lydie Err a prolongé son séjour dans la province d'Errachidia afin de visiter un projet d'adduction d'eau en milieu rural, lancé par le Luxembourg au début de 1998 et ce pour une durée de trois ans.

**Visite officielle**

# de **Monsieur Jacques F. Poos** en **Roumanie**

du 24 au 25 février 1999

---

Lors de sa visite officielle en Roumanie, M. Jacques Poos a eu des entretiens avec le Président roumain, Emil Constantinescu, le Vice-premier ministre et ministre de la Défense, M. Victor Babiuc, le ministre des Affaires étrangères, M. Andrei Plesu ainsi qu'avec le ministre de la Culture, M. Ion Caramitru. M. Poos a également rencontré le Président du Sénat, l'ancien Premier ministre, M. Petre Roman, et le Président de la Chambre, M. Ion Dianconescu.



M. Jacques Poos s'est entretenu avec le Président roumain, M. Emil Constantinescu

L'entretien avec le Président Constantinescu a essentiellement porté sur des questions économiques, notamment le processus de privatisation et de restructuration actuellement en cours en Roumanie, ainsi que sur le rôle de la Roumanie en tant que pilier de la stabilité régionale en Europe du Sud-est.

Lors de l'entretien avec le ministre des Affaires étrangères roumain, M. Andrei Plesu, il a été question de l'issue des pourparlers de Rambouillet sur le Kosovo. MM. Poos et Plesu ont regretté qu'un accord n'ait pu être conclu. M. Poos a souligné lors de sa conférence de presse à Bucarest que le texte soumis par le Groupe de contact offre aux Kosovars un statut d'autonomie très large, tout en assurant aux Serbes l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie.

La candidature de la Roumanie à l'OTAN et à l'UE a également fait l'objet de discussions entre les deux ministres des Affaires étrangères. M. Plesu s'est félicité du fait que le processus d'adhésion à l'UE se poursuit selon des étapes précises et bien définies et il a exprimé le souhait que le processus d'adhésion à l'OTAN se déroule de la même manière. M. Poos a encouragé la Roumanie à poursuivre avec détermination les réformes économiques engagées, tout en prenant les mesures nécessaires afin d'en atténuer les conséquences sociales.

Les deux ministres ont manifesté leur volonté d'intensifier les contacts bilatéraux, en particulier au niveau des experts. Ainsi ont été explorés les moyens de développer une coopération dans le domaine agroalimentaire, dans la sidérurgie et dans le secteur financier et bancaire. Les deux ministres ont par ailleurs évoqué la nomination d'un consul honoraire à Bucarest. Lors des discussions avec le ministre de la Culture, les deux parties se sont félicitées des nombreux projets de coopération en cours entre les deux pays, mentionnant en particulier la restauration d'un immeuble historique et l'inauguration prochaine d'un itinéraire culturel à Sibiu. Les deux projets sont financés par le gouvernement luxembourgeois.

# des **pièces de monnaie** libellées **en euros**

*Palais grand-ducal, 24 février 1999*

En sa qualité de membre du Gouvernement responsable pour la Trésorerie de l'Etat et de l'euro, le ministre Luc Frieden a présenté les faces luxembourgeoises des pièces de monnaie libellées en euros qui auront cours légal en Europe à partir de l'année 2002.

La présentation a eu lieu au Palais grand-ducal en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.

Conformément à l'article 39 de la Constitution luxembourgeoise selon lequel le Grand-Duc a le droit de battre monnaie en exécution de la loi, Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg a décidé que la face nationale des pièces libellées en euros serait frappée à l'effigie de Son Lieutenant-Représentant, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.

Les pièces de monnaie en euros seront émises par le Trésor et mises en circulation par la Banque centrale du Luxembourg.

La législation européenne précise que le revers des pièces en euros et en cents, c'est-à-dire la face nationale, doit comporter un cercle de 12 étoiles, symbole européen. A l'intérieur de ce cercle, chaque pays membre est libre d'introduire les dessins nationaux de son choix. Pour les pièces luxembourgeoises, la face nationale comportera la légende " LETZEBUERG " et le millésime 2002, année d'émission.

La solution retenue porte sur une série de trois portraits répartis en fonction des différentes dénominations. Ainsi il y aura un portrait classique pour les valeurs de 1, 2 et 5 cents. Pour les valeurs de 10, 20 et 50 cents, un deuxième portrait se présente de façon linéaire " présentation nouveau style ". L'idée de réunir trois dessins différents au sein d'une seule série cohérente contribue à l'attractivité de cette série et facilite la perception.



M. Frieden et le Grand-Duc Héritier présentent la face luxembourgeoise des pièces de monnaie libellées en euros

D'un commun accord entre la Maison Souveraine et le Gouvernement luxembourgeois, la face nationale luxembourgeoise des pièces de monnaie a été conçue par l'artiste Yvette Gastauer-Claire (ci-contre), seule candidate du Grand-Duché lors du concours européen d'artistes pour la confection graphique des pièces en euros.

Quelle affluente de la...  
L'histoire de...  
L'histoire de...  
L'histoire de...

Quelle affluente de la...  
L'histoire de...  
L'histoire de...  
L'histoire de...

Quelle affluente de la...  
L'histoire de...  
L'histoire de...  
L'histoire de...



# Visites au Luxembourg



Quelle affluente de la...  
L'histoire de...  
L'histoire de...  
L'histoire de...

Quelle affluente de la...  
L'histoire de...  
L'histoire de...  
L'histoire de...



301 Luxembourg

## Visite officielle de SEM. Bronislaw Geremek, ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne

les 13 et 14 janvier 1999

Monsieur Jacques F. Poos, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a accueilli Monsieur Geremek lors de son arrivée à Luxembourg le 14 janvier. Il s'en est suivi un entretien en tête-à-tête, puis une réunion élargie aux délégations.

Les principaux sujets abordés lors de cette rencontre ont porté sur l'intégration de la Pologne dans l'OTAN ainsi que dans l'Union européenne, la Présidence polonaise de l'OSCE et son expérience dans le conflit au Kosovo, ainsi que les relations de la Pologne avec ses voisins d'Europe orientale.

Monsieur Jacques F. Poos a



Accueil au ministère des Affaires étrangères

assuré à M. Geremek que l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne se ferait dans des délais raisonnables mais qu'il faudrait attendre l'année prochaine pour fixer une date. A ce propos, Monsieur Geremek confirma le désir de son pays de devenir membre de l'Union européenne à la fin de l'année 2002 et de participer à l'UEM dès 2006.

Monsieur Geremek a ensuite été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc Héritier, Lieutenant-Représentant du Grand-Duché.

Après avoir été reçu par Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre des députés, le ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne s'est entretenu avec les membres de la Commission parlementaire des Affaires étrangères et européennes, présidée alors par Monsieur Jos Scheuer. Les membres de la Commission ont pris connaissance des considérations de Monsieur Geremek relatives à l'évolution de la situation au Kosovo ainsi que de la crise en Russie.

Tout en se félicitant des bonnes relations entre la Pologne et le Luxembourg, Monsieur Geremek a exprimé le souhait d'un approfondissement ultérieur, notamment par la coopération luxembourgeoise en matière de formation professionnelle des effectifs



Monsieur Poos et Madame Err en réunion avec SEM Bronislaw Geremek

polonais appelés à réaliser l'adaptation de son pays à l'acquis communautaire.

Monsieur Geremek a eu également des entretiens sur un plan de coopération avec le Luxembourg dans le domaine de la formation d'experts en services bancaires, d'experts en droit et de la formation des fonctionnaires. En outre, cette visite a été l'occasion de faire le point sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Pologne. Le Luxembourg avait d'emblée soutenu l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne et à l'OTAN, ce que n'a pas manqué de souligner Monsieur Geremek.

Mais les échanges entre les

deux pays sont également d'ordre économique. Ainsi Monsieur Geremek a profité de l'occasion pour visiter les installations de l'Arbed. Pour la Pologne, pays à la sidérurgie vieillissante, le Luxembourg, qui a réussi à reconvertir son industrie lourde, est un exemple à suivre. Sur le plan commercial, il convient de noter que les exportations luxembourgeoises vers la Pologne ont été multipliées par trois en cinq ans et celles de la Pologne vers le Luxembourg par cinq sur la même période.

La visite de Monsieur Geremek s'est clôturée par une rencontre avec les responsables de la Société européenne des Satellites (SES) à Betzdorf à la

suite de laquelle la délégation polonaise s'est envolée pour Berlin.

### **Visite du ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, M. János Martonyi**

28 janvier 1999

La visite officielle du ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, Monsieur János Martonyi, a débuté par un entretien avec le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, Monsieur Jacques F. Poos, puis avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

M. János Martonyi a ensuite été reçu en audience au Palais grand-ducal par le Grand-Duc Héritier.

Après avoir rendu visite à M. Jean Spautz, Président de la Chambre des députés, le ministre hongrois s'est entretenu avec les membres de la Commission des Affaires étrangères, auxquels il a confirmé le caractère minime des répercussions de la crise russe sur l'économie hongroise. En effet, les exportations de la Hongrie concernent dans une très large proportion les pays de l'Union européenne.

Par ailleurs, Monsieur Martonyi s'est rendu à la Chambre de Commerce où il a rencontré le directeur Monsieur Paul Hippert accompagné d'hommes d'affaires luxembourgeois. Ce fut l'occasion pour Monsieur



**25 janvier 1999**

M. Wendelin Weingartner, Landeshauptmann du Tyrol, a été reçu par Monsieur Jean-Claude Juncker à Luxembourg le 25 janvier 1999. Ensuite, M. Weingartner a rencontré Sir Brian Unwin, Président de la Banque européenne d'Investissement.

Martonyi de rappeler que la politique de rigueur économique menée en Hongrie, notamment les mesures prises afin de stabiliser la dette extérieure et le taux d'inflation, a progressivement encouragé les investisseurs étrangers, et en particulier luxembourgeois. Depuis 1995, une douzaine d'entreprises luxembourgeoises ont investi près de 6 milliards de francs pour s'implanter sur le territoire hongrois et ont ainsi créé plus de 6000 emplois. Ces efforts, conjugués au maintien de la croissance de la production industrielle, ont pour objectif de rapprocher la Hongrie de l'UE et de l'OTAN.

Quelques semaines après cette visite, la volonté d'adhésion à l'OTAN s'est d'ailleurs concrétisée. L'adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque est devenue officielle le vendredi 12 mars 1999 à l'indépendance, dans le



M. János Martonyi a rencontré M. Juncker...

Missouri aux Etats-Unis. En ce qui concerne l'Union, Monsieur Martonyi a rappelé qu'il considère l'année 2002 comme l'échéance à laquelle son pays pourra répondre à tous les critères économiques qui conditionnent l'entrée dans l'U.E..

Par ailleurs, cette visite a permis aux autorités luxembour-

geoises de réaffirmer leur soutien à cette démarche ainsi que de confirmer les excellentes relations qu'entretiennent la Hongrie et le Luxembourg.

### **Visite du Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Kofi Annan**

les 28 et 29 janvier 1999

Lors de sa visite en Europe, Monsieur Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a effectué une étape au Luxembourg. Monsieur Jacques F. Poos, ministre des Affaires étrangères l'a accueilli dans la soirée du jeudi 28 janvier.

Le lendemain, le Secrétaire général a rencontré le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, puis Monsieur Jacques F. Poos, ministre des Affaires étrangères, et Madame Lydie Err, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce exté-



...et M. Poos



M. Juncker accueille M. Annan au ministère d'Etat

rieur et à la Coopération. Le Secrétaire général a ensuite effectué une visite de courtoisie au Président du Parlement, Monsieur Jean Spautz, puis il a été reçu en audience par Son Altesse Royale, le Grand-Duc Héritier.

Plus tard, le Secrétaire général a également effectué une visite de courtoisie au Maire de la ville de Luxembourg, Madame Lydie Polfer.

Au cours de ces réunions, les autorités du Luxembourg ont exprimé leur profonde satisfaction au Secrétaire général pour avoir accepté d'inclure le Luxembourg comme étape de sa visite en Europe. Elles ont également souligné l'importance de ses efforts de réforme et exprimé leur admiration et leur satisfaction pour l'ensemble du travail accompli en sa qualité de Secrétaire général. Monsieur Kofi Annan a rendu hommage au gouvernement du Luxembourg pour son appui aux Nations Unies. Il a souligné

l'importance qu'il attache au maintien des contacts avec les gouvernements et les parlements des petits Etats. Les discussions ont porté sur le Kosovo, l'Irak, la réforme des Nations Unies, l'Angola, la région des Grands Lacs en Afrique et le Moyen-Orient.

Le Secrétaire général a quitté le Luxembourg, le vendredi 29 janvier au courant de l'après-

midi, pour se rendre au Forum économique mondial à Davos.

### **Visite de Monsieur Wolfgang Clement, Ministre-Président de la Rhénanie-du-Nord / Palatinat**

12 février 1999

Lors de sa visite officielle, Monsieur Wolfgang Clement, Ministre-Président de la Rhénanie-du-Nord / Palatinat s'est rendu au siège de la Société européenne des Satellites (SES), au château de Betzdorf, où il a pu visiter les installations.

Monsieur Clement a eu une entrevue en tête-à-tête avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, suivie d'une réunion élargie aux délégations. Les discussions ont porté principalement sur la question du potentiel synergétique en





MM. Juncker et Clement en pleine discussion

matière de politique de communication électronique. Il s'agit pour ce Land allemand de 18 millions d'habitants de combler un énorme déficit en main-d'œuvre qualifiée. L'échange de vues a donc porté sur la formation de spécialistes en la matière, ainsi que sur la production cinématographique.

Les deux chefs de gouvernement se sont également entretenus de la convergence économique au sein de l'Union européenne et de l'indispensable harmonisation fiscale. Le Ministre-Président rhénan a mis en évidence l'importance d'une harmonisation de la fiscalité indirecte, tandis que le Premier ministre luxembourgeois a insisté sur une réglementation minimale dans le domaine de la fiscalité des entreprises, tout en rappelant les mesures mises en œuvre au Grand-Duché à travers la réforme de janvier 1998.

Enfin, au niveau économique, Monsieur Wolfgang Clement a

reconnu que la crise financière internationale affecte la situa-

tion conjoncturelle de sa région, en particulier les secteurs de la sidérurgie et de la construction mécanique.

### **Visite de Monsieur Reinhard Klimmt, Ministre-Président de la Sarre**

16 février 1999

La visite de Monsieur Klimmt avait pour but l'intensification des relations bilatérales entre la Sarre et le Luxembourg. Le Ministre-Président s'est entretenu avec Monsieur Jean-Claude Juncker au ministère d'Etat. Les



### **24 - 25 janvier 1999**

Lors de sa visite au Grand-Duché le Président portugais, Monsieur Jorge Sampaio, a brièvement rencontré Messieurs Poos, Vice-premier ministre, et Goebbels, ministre de l'Economie. Une visite à la Cour européenne de Justice et une rencontre avec la communauté portugaise ont ponctué ce séjour. En outre, Messieurs Juncker et Sampaio ont fait le point sur les relations bilatérales entre les deux pays au cours d'un dîner au Château de Senningen.



MM. Juncker et Klimmt avant leur réunion au ministère d'Etat

initiatives communes afin de promouvoir la Grande Région, cela dans le but de rendre d'anciennes régions industrielles plus attrayantes pour les touristes.

Le projet de la "Maison de la Grande Région" a avancé. Une solution provisoire a été trouvée pour l'été 1999. L'inauguration officielle est prévue pour le début de l'an 2000 au Centre Neumünster.

Dans le domaine financier, les deux hommes sont tombés d'accord sur le financement de

principaux sujets abordés ont été la lutte contre la criminalité, le tourisme et la politique européenne. L'emploi et la collaboration culturelle déjà existante entre le Luxembourg et la Sarre ont également figuré à l'ordre du jour. De plus, un accord devrait être conclu entre le Luxembourg et l'Université de la Sarre.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité, les ministres de l'Intérieur et de la Justice des deux parties se rencontreront le 24 février 1999. M. Juncker a déclaré devant les journalistes que cette séance de travail porterait sur les moyens à mettre en œuvre pour développer la coopération entre les forces de police sarroises et luxembourgeoises, notamment dans le domaine de l'échange d'informations. Dans les situations d'urgence, il y aurait une aide matérielle plus soutenue entre les deux parties.

Dans le secteur touristique, Monsieur Klimmt a évoqué des



### **25 février 1999**

Monsieur Jean-Claude Juncker a accueilli son homologue portugais, Monsieur Antonio Guterres, en visite de travail à Luxembourg le 25 février 1999.

La rencontre, marquée par une ambiance amicale et chaleureuse, a eu lieu au château de Senningen, où les deux Premiers ministres se sont entretenus en tête-à-tête. Ils ont ainsi pu se préparer ensemble à la réunion informelle des chefs d'Etats et de gouvernement prévue le lendemain, vendredi 26 février, à Bonn (Sommet de Petersberg).

"l'Institut de Presse interrégional" (IPI). Une somme de 100.000 euros sera mise à disposition dans les trois années à venir.

### Visite de S.E.M. Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN

4 mars 1999

Monsieur Solana a effectué une visite au Luxembourg en vue de préparer la commémoration des 50 ans de l'OTAN le 4 avril 1999. Il a été accueilli à l'aéroport par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-premier ministre, puis il s'est entretenu avec Monsieur Juncker qui l'a accompagné à la Chambre des



Accueil avec les honneurs militaires devant l'Hôtel de Ville

députés où Monsieur Solana a assisté à la séance parlementaire de commémoration. Ensuite, M. Solana a été reçu en audience par le Grand-Duc Héritier. Il s'en est suivi un

entretien entre Messieurs Solana et Juncker, puis M. Solana a retrouvé M. Jacques F. Poos et le ministre de la Force publique, Alex Bodry.

Le gouvernement luxembourgeois et Monsieur Solana partagent la même idée sur la stratégie à suivre par l'OTAN: des missions pour la paix, l'élargissement de l'OTAN aux pays de l'Est et le développement d'un système de défense pour l'Europe.

Dans son discours à la Chambre des députés, Monsieur Solana a salué le rôle du Luxembourg dans l'OTAN comme médiateur entre les grands Etats membres. L'OTAN doit, selon lui, apporter à l'Europe une stabilité et une paix durables, sans oublier de soutenir les nouveaux arrivés dans l'Alliance. Une réforme interne de l'OTAN s'avère nécessaire pour résister efficacement aux situations de crise.



MM. Juncker et Solana, tous sourires...





MM. Poos et Moratinos au ministère des Affaires étrangères

Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre, a déclaré lors de son allocution que le but de l'OTAN devait être

d'étendre la zone de stabilité et de prospérité à toute l'Europe, par la diplomatie et la force armée.

Monsieur Jacques F. Poos a également considéré la sécurité comme une des priorités de l'OTAN. Il faudrait selon lui combattre, entre autres, le terrorisme international et éviter que des conflits ethniques ne resurgissent. L'OTAN devrait pouvoir mener ses missions de paix également en dehors des pays membres, en respectant la Charte de l'ONU et le droit international. Un système de défense européen n'irait nullement à l'encontre de l'OTAN.

### Visite de Monsieur Miguel Angel Moratinos, chargé de mission de l'Union européenne pour le Proche-Orient

11 mars 1999



**12 mars 1999**

Monsieur Jacques F. Poos, ministre des Affaires étrangères, a reçu son homologue français Monsieur Hubert Védrine (à droite sur la photo), le vendredi 12 mars 1999. Leurs discussions ont porté sur des sujets bilatéraux ainsi que sur des questions d'actualité - l'Agenda 2000 et la réunion de négociation à Rambouillet sur la paix au Kosovo.

Le 11 mars 1999, M. Miguel Angel Moratinos, chargé de mission de l'Union européenne pour le Proche-Orient, s'est rendu à Luxembourg, où il a rencontré M. Jacques F. Poos, ministre des Affaires étrangères. Monsieur Moratinos, diplomate espagnol, occupe une fonction de mandataire dans la région de crise. Lors de leur entrevue à l'hôtel Saint-Maximin, les deux hommes politiques ont parlé des développements récents au Proche-Orient, des élections parlementaires du 17 mai 1999 en Israël et de la décision de Yasser Arafat de proclamer le 4 mai 1999 un Etat palestinien indépendant.

M. Jacques F. Poos a déclaré qu'il ne fallait absolument pas faire du 4 mai une date négative,

même si l'intention de M. Arafat pourrait nuire au processus de paix. L'Union européenne s'est déclarée favorable à la création d'un Etat palestinien sous certaines conditions. M. Moratinos a déclaré que l'intention du leader palestinien soumettait la politique extérieure et de sécurité de l'UE à de rudes épreuves. Cependant, il ne doute pas de la bonne volonté du nouveau gouvernement israélien, quelque soit sa constellation, d'entamer de nouveaux dialogues de paix plus constructifs.

Monsieur Poos a souligné que Monsieur Moratinos faisait un travail remarquable. Ce dernier a de bons contacts avec les deux partis en présence, Israéliens et Palestiniens, et représente la volonté de l'Union européenne de soutenir le processus de paix au Proche-Orient.



### ***28 mars 1999***

Au cours de sa tournée des capitales européennes, le Chancelier fédéral d'Allemagne a effectué une très brève étape à Luxembourg dans la soirée du jeudi 28 mars. Il a retrouvé les délégations allemande et luxembourgeoise pour une séance de travail, avant de conclure sa visite par un point de presse conjoint avec le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker.



Faint, illegible text located on the right side of the page, appearing as a vertical column of characters.

# Conseils

## et conférences de l'UE

et conférences de l'UE

## Sommet de Petersberg

26 février 1999

Le 26 février 1999 a eu lieu le sommet de Petersberg (Allemagne) réunissant les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne. L'Agenda 2000 figurait au centre des débats. Les différents Etats membres ont exposé leurs points de vue, très divergents, au sujet de la PAC, de la politique financière et des fonds structurels.

Ils ont été invités à trouver des solutions avant le sommet décisif de Berlin, les 24 et 25 mars 1999, pour que le Parlement européen puisse donner son accord avant la fin de son mandat. Son président, M. José-Maria Gil-Robles, a proposé de ne pas dépasser 1,27% du PIB afin d'assurer l'élargissement vers l'Est. Par ailleurs, il a souhaité que 15% du fonds social soient investis dans les mesures d'emploi et que 15% devraient être destinés à des mesures encourageant l'égalité des chances. Concernant la politique agricole, il a déclaré que les propositions étaient trop basées sur la réduction des prix de marché. Il faudrait mettre davantage l'accent sur d'autres critères tels que la qualité des produits, la protection de l'environnement ou encore le bien-être des animaux.

Lors du sommet, la Présidence allemande a proposé de fixer le montant des aides structurelles pour les sept années à venir et de les réduire en même temps.

La plupart des participants ont radicalement refusé ce compromis, notamment l'Espagne et le Portugal. Le Luxembourg a jugé cette idée acceptable, mais irréaliste. La France n'était pas non plus convaincue de la nécessité de cet objectif.

Même si des divergences entre Etats membres persistent, M. Gerhard Schröder s'est montré optimiste et a affirmé que les bases pour un accord existaient déjà et que le sommet de Berlin aboutirait certainement à un consensus pouvant satisfaire toutes les parties.

## Sommet de Berlin

du 24 au 25 mars 1999

Les 24 et 25 mars 1999 a eu lieu le sommet de Berlin. Lors du briefing pour la presse à la suite du Conseil de Gouvernement,

le Premier ministre luxembourgeois a exposé ses impressions concernant les résultats de cette rencontre. Dans l'ombre de la guerre au Kosovo, le sommet de Berlin a toutefois été un succès sur le plan de la politique de l'UE.

Pour ce qui est de la guerre dans les Balkans, le Premier ministre a justifié l'accord du Luxembourg à l'intervention militaire en invoquant l'argument de l'intransigeance du Président serbe, Monsieur Milosevic. Il ne s'agit pas de détruire la région, mais, au contraire, de l'aider à s'échapper de sa propre extermination.

En ce qui concerne l'Agenda 2000, M. Juncker s'est montré satisfait du fait que les fonds structurels, le fonds de cohésion et le développement de l'espace rural aient été dotés d'un budget plus important que prévu. Ainsi, le budget de la campagne de financement pour la période



Deux lecteurs de la revue de presse

allant de l'année 2000 à 2006 s'élève à 227 milliards euros contre les 200 milliards euros initialement proposés par la Présidence allemande. La politique agricole commune, maintenue dans les strictes limites des 40,5 milliards euros, a rencontré l'entière satisfaction de Monsieur Juncker, car les producteurs luxembourgeois ne subiront pas de pertes. Au contraire, ils pour-

ront profiter d'un revenu plus élevé. Ce n'est pas le cas de la politique de l'emploi qui, elle, ne pourra pas bénéficier d'une telle augmentation.

Monsieur Juncker a souligné un autre point important et positif pour le Luxembourg. Les dépenses administratives ne lui seront plus imputées. Ainsi, le Grand-Duché sera

dorénavant un contributeur net dans l'Union européenne.

Lors de ce sommet, les 15 Etats membres ont proposé M. Romano Prodi comme nouveau Président de la Commission européenne. Les autres commissaires seront probablement nommés début juillet. Fin juillet la nouvelle commission commencera ses travaux.



# Divers

The first part of the document discusses the importance of safety in diving operations. It highlights the need for proper training and certification for all divers involved. The text emphasizes that safety is the top priority in any diving activity, and that all participants must adhere to strict safety protocols to prevent accidents and injuries.

The second part of the document provides a detailed overview of the diving process. It covers the various stages of a dive, from pre-dive preparation to the actual descent and ascent. The text explains the importance of maintaining proper buoyancy control and communication throughout the dive.

The third part of the document discusses the different types of diving equipment used in various environments. It describes the components of a scuba diving system, including the tank, regulator, and BCD, and explains how they are used to ensure a safe and comfortable dive.

The fourth part of the document focuses on the importance of environmental awareness and conservation in diving. It discusses the impact of human activities on marine ecosystems and provides guidelines for divers to minimize their footprint and protect the underwater environment.

The fifth part of the document provides information on the latest advancements in diving technology. It discusses the development of new materials for diving equipment, such as lightweight and durable BCDs and tanks, and the use of electronic devices for dive planning and data recording.

The sixth part of the document discusses the importance of emergency procedures in diving. It outlines the steps to take in the event of an emergency, such as a diver running out of air or becoming disoriented. The text emphasizes the need for divers to be prepared and able to respond quickly and effectively in any situation.

The seventh part of the document provides information on the various diving organizations and associations. It describes the role of these organizations in promoting safety, providing training, and supporting the diving community. The text lists several organizations and provides contact information for each.

The eighth part of the document provides a conclusion and a call to action. It summarizes the key points discussed in the document and encourages divers to continue to learn, stay safe, and enjoy the sport of diving. The text also provides information on how to get involved in the diving community and how to support the organizations mentioned in the document.

The first part of the document discusses the importance of safety in diving operations. It highlights the need for proper training and certification for all divers involved. The text emphasizes that safety is the top priority in any diving activity, and that all participants must adhere to strict safety protocols to prevent accidents and injuries.

The second part of the document provides a detailed overview of the diving process. It covers the various stages of a dive, from pre-dive preparation to the actual descent and ascent. The text explains the importance of maintaining proper buoyancy control and communication throughout the dive.



...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...

...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...

...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...

# Divers



**18 janvier 1999**

En sa qualité d'ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, S.A.R. la Princesse Maria Teresa a participé le 18 janvier 1999 à une rencontre internationale d'experts organisée par l'UNESCO et ayant pour sujet "L'exploitation sexuelle des enfants, pornographie impliquant des enfants et pédophilie sur Internet: un défi international." Lors de son discours, S.A.R. la Princesse Maria Teresa a salué cette initiative et elle a évoqué l'importance d'une solution rapide et efficace pour lutter contre l'exploitation des enfants.

### **Visite de Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, aux Rencontres européennes du MIDEM**

lundi 25 janvier 1999

Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, a assisté en tant qu'invitée d'honneur aux Rencontres européennes du MIDEM qui se tenaient à Cannes. La rencontre a permis un échange entre les professionnels de la musique et les responsables politiques européens au sujet des atouts et des faiblesses de la vie musicale en Europe. La ministre luxembourgeoise a présenté le projet

d'un Observatoire européen de la Musique, projet que le Conseil des ministres de la Culture avait adopté, en septembre 1997 alors qu'elle présidait ce Conseil.

### **La politique énergétique dans le contexte européen**

26 janvier 1999

Le ministre de l'Énergie luxembourgeois a donné une conférence de presse afin de rendre compte de la politique énergétique dans le contexte européen. La politique européenne vise la création d'un grand marché inté-

rieur dans lequel circulent non seulement les personnes, les capitaux, mais également les biens et les services. En ce qui concerne spécifiquement le marché de l'énergie, la logique communautaire implique une libéralisation progressive du secteur, avec pour objectif une concurrence accrue entre les différents acteurs nationaux et internationaux.

Dans cette perspective, les objectifs de la politique luxembourgeoise sont les suivants :

- Garantir l'approvisionnement énergétique du pays à des prix compétitifs.
- Réduire la dépendance énergétique du pays et promouvoir les énergies renouvelables.
- Inciter à des économies d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique.
- Réduire les émissions et pollutions à partir de l'utilisation des différentes sources d'énergie dans le cadre plus général de la protection de l'environnement.
- Garantir un service public à des prix raisonnables.

Monsieur Goebbels a ensuite fait le point sur les questions de l'approvisionnement et des énergies renouvelables, insistant sur leur forte progression. Il a évoqué les économies envisa-

gées grâce notamment aux nouvelles normes d'isolation thermique ainsi qu'aux installations de récupération et de cogénération dont se sont équipées les grandes entreprises industrielles du Luxembourg (Dupont de Nemours, Goodyear, Kronospan, TDK, par exemple). Il a parlé de la réduction des émissions de CO2 et d'autres polluants atmosphériques liée à l'utilisation plus rationnelle des sources d'énergie ainsi que des énergies renouvelables. Il a conclu en évoquant l'avenir du service public, que les directives euro-

péennes en matière de libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz permettront de toute façon de maintenir.

**S.A.R.  
la Grande-Duchesse  
Héritière assiste au  
lancement du Manifeste  
2000 en sa qualité  
d'ambassadeur de bonne  
volonté de l'UNESCO**

Paris, 4 mars 1999

S.A.R. la Grande-Duchesse

Héritière en sa qualité d'ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO a assisté, le 4 mars dernier, à une conférence de presse internationale à Paris donnée à l'occasion du lancement du "Mouvement pour la culture de la paix et de la non violence". Ce mouvement, appelé Manifeste 2000, a pour but de promouvoir la paix dans le monde au prochain millénaire. Il a été élaboré par des Prix Nobel de la Paix avec le concours des Nations Unies et de l'UNESCO.

La première étape sera l'Année internationale de la Culture de la Paix (année 2000) dont le but principal est de rassembler 100 millions de signatures s'engageant à promouvoir la paix dans le monde et à renoncer à la guerre. Un million de portraits de personnes, reconnues pour leur engagement pacifique, seront diffusés sous la forme de murs d'images. Il s'agit là d'une oeuvre monumentale présentée dans les lieux publics de plusieurs grandes villes du monde à la fin de l'an 2000.

L'an 2000 sera donc entièrement consacré à la mobilisation de l'opinion publique au niveau national et international afin de promouvoir des valeurs, des attitudes et des comportements qui traduisent le respect de la vie, de la personne humaine et de sa dignité, de tous les droits de l'Homme, le rejet de la violence sous toutes ses formes et l'attachement aux principes de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance et de compréhension tant entre les peuples qu'entre les groupes et les individus.



**2 février 1999**

Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean s'est rendu le 2 février 1999 au ministère des Travaux publics afin d'y admirer les maquettes de la future Cité Judiciaire qui se situera sur le Plateau Saint-Esprit.

Monsieur Robert Goebbels, ministre des Travaux publics, accueille Son Altesse Royale et lui exposa le projet. Les huit bâtiments dessinés par les architectes luxembourgeois Léon et Rob Krier seront terminés pour l'année 2004 et le coût final du projet a été évalué à 3,97 milliards de LUF.

## Et encore...

22 janvier 1999

Lancement des travaux de construction du futur musée d'art moderne Grand-Duc Jean

10 février 1999

LL.AA.RR. le Prince Henri et la Princesse Maria Teresa visitent le Lycée Technique du Centre - Limpertsberg

22 février 1999

Monsieur Alex Bodry, ministre de l'Aménagement du Territoire, présente l'étude "Stärken-Schwächen-Analyse" (Plan régional pour le développement des communes du sud) - ministère de l'Aménagement du Territoire

16 mars 1999

25e anniversaire de la création



### 8 mars 1999

LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont visité le 8 mars 1999 les classes d'enseignement modulaire du Lycée Technique d'Ettelbruck à Diekirch. Ces classes se placent dans le cadre du projet pilote multiculturel visant l'intégration des arts dans le développement de l'enfant. En effet, l'International Yehudi Menuhin Foundation a mis en œuvre depuis 1993 un projet pilote de prévention de la violence à l'école et de l'exclusion intitulé "MUS-E". Tenir compte de la pluralité des cultures et des traditions est un élément essentiel de l'apprentissage du projet MUS-E. Sur place, LL.AA.RR. ont pu se rendre compte comment l'école et le monde de l'art peuvent s'enrichir mutuellement.



### 12 mars 1999

Le 12 mars 1999 Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière, accompagnée de la Princesse Alexandra, a assisté à l'inauguration officielle de l'école maternelle "Princesse Alexandra" à Kayl/Tétange. La nouvelle construction forme le noyau d'un grand complexe scolaire, culturel et sportif.

officielle du Centre Informatique de l'Etat - Centre culturel de Bonnevoie

16 et 17 mars 1999

La Grande-Duchesse Héritière à la manifestation "Tissages et Métissages - Tisserandes indigènes et rurales d'Amérique latine" organisée par l'UNESCO - Paris

23 mars 1999

Conseil permanent de la langue luxembourgeoise - Casino, Forum d'art contemporain



Faint, illegible text located in the upper right quadrant of the page.



# Discours

Discourse

# Déclaration de politique étrangère de Monsieur Jacques F. Poos

4 février 1999

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Depuis quelques 25 ans, le ministre des Affaires étrangères en exercice a l'honneur et le privilège de développer chaque année devant la Chambre des députés les réflexions du Gouvernement en matière de politique étrangère. La présentation de cette année prend à mes yeux une dimension particulière. Elle clôture trois périodes législatives et elle sera la dernière déclaration de politique étrangère du siècle.

Pour l'Europe, ce 20<sup>ième</sup> siècle a été le siècle de Janus, ce dieu romain aux deux visages : un visage de guerre et un visage de paix.

Ravagé au cours de la première moitié de ce siècle par des guerres d'une étendue et d'une atrocité jamais connues auparavant, notre continent entra sans transition dans la guerre froide. Sous des apparences de paix locale se déroulait pendant près de 40 ans une confrontation idéologique acharnée, doublée d'une course effrénée à l'armement et d'une compétition économique et technologique sans précédent. L'Europe se trouva une fois de plus être le centre et l'enjeu de cette gigantesque confrontation.

Conflit foncièrement différent de ceux que l'Europe et le monde avaient connus jusqu'alors, la guerre froide connut - il y a 10 ans à peine - un dénouement heureux et largement pacifique. Ce dénouement s'opéra avec une rapidité extraordinaire.

Vaclav Havel et Lech Walesa sont les symboles de cette mutation, eux qui sont passés en quelques années de la condition de prisonniers politiques à la plus haute fonction de l'Etat. Prisonnier politique - Président de la République : tel fut aussi le trajet d'une personnalité emblématique de ces dernières années, Nelson Mandela.

En 1999, nous nous retrouvons avec un continent européen entièrement remodelé et largement réconcilié.

La paix de cette fin de siècle n'est pas le fait d'un heureux hasard, comme elle n'est pas le fait non plus d'une seule entreprise politique. Au contraire, comme la victoire, la paix a beaucoup de pères. Elle est le résultat d'un immense effort.

Dès les années 50, les efforts de paix en Europe se réclament de trois sources majeures, complémentaires entre elles et procédant toutes trois d'une large démarche à la fois réconciliatrice et intégrationniste : le Conseil de l'Europe, l'Alliance Atlantique et, - avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier - le début des Communautés européennes et de l'Union européenne d'aujourd'hui. Je soulignerai également le rôle joué dans cette construction par le Bénélux, lieu de concertation et de coordination de trois pays intimement liés par des liens humains, culturels et économiques.

A l'issue de cette démarche européenne, la paix fut l'aboutissement d'une détermination, d'une ambition et d'une vision politique, le résultat d'un plan à long terme d'une audace inouïe, conçu et mis en œuvre après Jean Monnet par une génération d'hommes d'Etat à la hauteur d'une chance historique exceptionnelle.

Il n'est pas dans mes intentions de rappeler les détails de ce tournant décisif de notre histoire. Mais je tenais à souligner que la paix ne va jamais de soi. Celle dont nous jouissons aujourd'hui fut conquise de haute main et construite de façon délibérée, souvent au prix, non pas de l'abandon, mais de la mise en commun d'importantes prérogatives de souveraineté nationale.

L'Union européenne a su relever le défi politique de cette fin de siècle grâce à un double binôme d'action dont en premier lieu celui de l'intégration et de l'élargissement. Les pas décisifs accomplis depuis 1985 dans cette double voie ont été :

- d'un côté l'Acte Unique, le Traité de Maastricht et d'Amsterdam



- d'un autre côté, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal d'abord, de la Suède, de l'Autriche, de la Finlande ensuite, et enfin l'ouverture de négociations pour de futures adhésions décidées au Sommet de Luxembourg en décembre 1997.

Qu'il me soit simplement permis de rappeler que le Luxembourg, assumant la Présidence en des moments décisifs de l'Union européenne, a apporté sa part à la construction européenne.

Au prix de quelques hésitations, l'Europe a également tiré profit du deuxième binôme d'action hérité d'un concept cher aux pères fondateurs de l'Union européenne : passer de l'économique vers le politique.

L'introduction de la monnaie unique prend à cet égard une signification toute particulière. Démarche d'une grande portée économique, cette première mise en commun d'un pouvoir régalien a une signification politique qu'on ne saurait exagérer. Comme les domaines d'action précédemment mentionnés, l'euro porte lui aussi la marque du Luxembourg et de ses hommes politiques.

Les jeunes générations se rappelleront le nom de Pierre Werner, qui, en matière d'union monétaire, avait raison avant les autres.

Qu'une fois de plus, dans un moment d'intenses bouleversements géopolitiques, ce double binôme d'action ait pu faire ses preuves, est une leçon de l'histoire dont les Européens doivent se souvenir.

Dans une Europe en paix, les défis des dix dernières années furent surtout économiques.

Des ouvertures de marchés sans précédent, des vagues croissantes de réfugiés cherchant travail et bien-être dans nos terres de prospérité, l'émergence de technologies nouvelles et leur cortège de défis de société, furent autant de tests auxquels nos pays furent confrontés. Au vu de ces défis, la croissance économique soutenue et la stabilité monétaire dont nous avons pu bénéficier ces dernières années prennent tout leur relief. Il n'en reste que plus regrettable que nos efforts sur le plan européen en matière d'emploi

n'aient pas encore pu produire les résultats escomptés.

La situation économique mondiale en ce début de l'année 1999 est incertaine. Personne n'est à même de prévoir la fin des ondes de choc des crises asiatique, russe et brésilienne. Dans les grands pays industriels, la croissance économique a été revue à la baisse.

Le risque d'une récession apparaît aujourd'hui plus réel que le risque inflationniste. Pour éviter une spirale déflationniste, les politiques monétaires et budgétaires devraient être assouplies là où elles peuvent l'être.

La baisse du prix des matières premières et surtout du prix du pétrole ainsi que le niveau encore trop élevé des taux d'intérêts réels font apparaître une marge de manoeuvre qui peut être utilisée.

Sur le plan national, notre politique économique et l'apport de nos missions diplomatiques, consulaires et de nos Bureaux de Développement économique, furent décisifs pour constituer le tableau de bord économique de cette dernière année du siècle : un niveau de vie inégalé, un nombre record d'emplois, une répartition des revenus, certes toujours perfectible, mais plus équitable qu'en bien d'autres endroits du monde.

Croissance et diversification ont été les maîtres mots de notre politique économique. De 1984 à 1998, et dans le seul domaine industriel, plus de 100 entreprises nouvelles ont choisi le Luxembourg comme lieu d'implantation en Europe, créant ainsi des milliers d'emplois nouveaux. Plus difficilement quantifiable, mais tout aussi important, est le haut degré de diversification de notre économie que ces entreprises nouvelles ont apporté.

Pendant la même période, notre commerce extérieur, a connu un essor tout aussi remarquable, nos exportations passant de 145 milliards de flux en 1984 à 246 milliards de flux en 1998. L'excédent de notre balance de paiements a plus que doublé passant de 34,6 milliards à 74,1 milliards. Alors que le solde négatif des opérations commerciales s'est rétréci ces dernières années en raison de l'apport des industries nouvelles. L'évolution de nos

comptes extérieurs illustre que le Luxembourg moderne est devenu grand exportateur de services.

La propagation de nos valeurs fondamentales a requis l'attention toute particulière de ce Gouvernement. La démocratie, le respect des droits de l'homme et la solidarité avec les plus pauvres sont des éléments essentiels de toute société civilisée. Ils sont, aujourd'hui comme hier, les lignes fortes de notre diplomatie. En matière d'aide au développement, vous entendrez mercredi prochain l'exposé de la Secrétaire d'Etat, Mme Lydie Err. Je me limiterai pour ma part à un rappel de quelques chiffres. De 1987 à 1999, l'aide au développement luxembourgeoise est passée de 448 millions de flux à plus de 4 milliards de flux (4.078 millions).

De 0,14 % du PNB en 1987, l'aide publique au développement est aujourd'hui passée à 0,61 % et nous projetons d'atteindre l'année prochaine les 0,7 % du PNB préconisés par l'ONU. En quelques années, le Luxembourg est passé au 4<sup>ème</sup> rang mondial en matière d'aide publique au développement par tête d'habitant.

Quant à la part de l'aide au développement dans le budget de l'Etat, elle est passée de 0,52 % en 1987 à 2,25 % pour 1999. A ces chiffres éloquentes, s'ajoute un travail conceptuel non moins important qui assure aujourd'hui à notre aide au développement une assise saine. Elle répond aux besoins des plus démunis et est adaptée à nos moyens budgétaires, qui - je le concède volontiers - paraissent modestes face à la tâche toujours inachevée du développement des pays pauvres.

Le respect des droits de l'Homme fut le corollaire de l'émergence de nouvelles démocraties partout en Europe Orientale et Centrale tout comme en Amérique Latine. Certes, les violations des droits de l'Homme sont loin d'avoir disparu, mais la progression de nos valeurs fondamentales est indéniable, et ce non seulement en termes de couverture géographique.

Les 15 dernières années ont en particulier amené la reconnaissance progressive des normes internationales en matière de droits de l'Homme comme l'aune commune à laquelle les Etats tout comme leurs

plus hauts responsables devront être mesurés. Je m'en félicite, tout comme je me plais à souligner que pendant la même période le caractère universel des droits de l'Homme s'est trouvé réaffirmé au détriment de soi-disant exceptions culturelles qui n'ont pas raison d'être dans le domaine des valeurs fondamentales. Finalement, nous avons vu au cours des dernières années l'émergence d'un nouvel ordre juridique international consacré au respect des droits de l'Homme.

Le Gouvernement se félicite que la restructuration de la Cour européenne des Droits de l'Homme, l'instauration du Tribunal de La Haye et la création d'une Cour criminelle internationale assurent que les violateurs des droits de l'Homme n'échappent pas à leur sanction. Je sais gré à votre Chambre et au Conseil d'Etat de l'appui qu'ils voudront bien apporter à l'effort du Gouvernement d'adhérer dans les plus brefs délais à la Convention relative à la Cour criminelle internationale.

Le rapport écrit de mon département fera le point sur les principaux faits de l'actualité internationale au cours de l'année 1998

Je n'en aborderai devant vous que quelques aspects saillants qui continueront à nous occuper dans les mois et années à venir.

L'Union européenne a une responsabilité historique de continuer dans la voie de l'élargissement tracée au Sommet de Luxembourg de 1997.

L'unification de notre continent sera garant de paix. Elle est historiquement nécessaire et économiquement profitable. Mais elle doit réussir sur le plan technique. Voilà pourquoi, à nos yeux, le réglage parfait du mécanisme de l'opération doit prévaloir sur son calendrier. Le "comment" est plus important que le "quand", à la fois pour les pays candidats et pour les pays membres.

Au moment même d'entrer dans la dernière phase de l'Union monétaire, l'Union européenne aborde avec l'Agenda 2000 le difficile débat de ses priorités internes pour les années à venir et en particulier les conditions financières et autres qui garantiront à notre action commune un cadre efficace gérable et accepté de tous. La communication de la

Commission sur l'Agenda 2000 a déchaîné une mauvaise querelle sur les soldes nets. Entre ceux qui veulent réduire leur contribution et ceux qui veulent conserver leur acquis, le compromis se réalisera sur la base d'une participation équitable au financement d'objectifs sur lesquels on se sera préalablement mis d'accord.

Le compromis final ne devra négliger ni les besoins essentiels des pays candidats, ni la poursuite des politiques communes, ni la nécessité de doter l'UE de moyens pour réaliser une politique macro-économique en cas de crise économique grave.

Vu sous cet angle, le gel budgétaire - préconisé par certains - jusqu'à l'année 2007, est moins l'expression d'une rigueur exemplaire que d'un manque de prévoyance. Si, derrière cette exigence, se cachait en outre le vœu inavoué de renationaliser les politiques communes, il faudra y prendre garde. Le train européen, au tournant du siècle, partirait dans la mauvaise direction !

Conclure ces travaux en temps utile sera indéniablement le plus grand défi pour la Présidence allemande. Des concessions mutuelles seront à l'ordre du jour pour assurer que l'Europe sorte gagnante. Un échec ferait de nous tous des perdants sur toute la ligne.

La dimension sociale de la politique européenne doit être renforcée pour éviter que la réussite de l'UEM ne soit accompagnée d'un démantèlement de la protection sociale.

Le Gouvernement luxembourgeois soutient pleinement les efforts de l'actuelle Présidence de donner un contenu concret à l'idée d'un pacte européen pour l'emploi : La confiance de nos opinions publiques dans l'entreprise européenne après le lancement de l'euro devrait maintenant nous permettre de profiter de nouvelles marges de manoeuvre pour favoriser la croissance et l'emploi.

En matière de fiscalité, le Luxembourg ne met pas en cause la nécessité d'une plus grande coordination des politiques fiscales mais se refuse à jouer le rôle de premier de cordée, rôle qui se ramènerait instantanément à celui, peu enviable, d'agneau offert sur l'autel de l'harmonisation.

L'approche du Conseil européen doit être strictement suivie. La coopération ne doit pas se limiter au seul impôt sur le revenu des capitaux. Elle doit être globale et cohérente, c'est-à-dire englober toutes les pratiques dommageables sur tous les territoires dépendant de l'Union. Elle devra enfin prendre en considération la donnée irréversible de la libération mondiale des mouvements de capitaux.

Sur le plan mondial la globalisation croissante de l'économie exige une adaptation régulière des instruments internationaux régissant les échanges entre nations toujours plus interdépendantes. De concert avec ses partenaires de l'Union européenne, le Luxembourg souscrit pleinement au projet de lancer à la fin de cette année 1999 la négociation de ce qu'il est convenu d'appeler le "millennium round", négociations dont le résultat devra englober tous les éléments de l'économie mondiale, y compris les aspects sociaux.

En abordant le chapitre de la politique internationale, je tiens tout d'abord à souligner l'importance que le Gouvernement accorde à l'Organisation des Nations Unies. Le monde a besoin plus que jamais d'une organisation forte, unie et efficace. L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation internationale à caractère universel qui a le mérite d'exister, et de disposer d'une solide expérience tant en matière de maintien de la paix que de développement.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de Sécurité le mandat de préserver la paix et la sécurité internationales. Elle fournit ainsi un encadrement juridique aux actions de l'ONU dans ce domaine, dont l'Organisation tire sa légitimité.

En codifiant notamment les conditions d'un éventuel recours à la force, la Charte représente une protection particulièrement précieuse pour les petits Etats, qui, ne disposant pas des moyens militaires d'imposer leurs vues, se reposent sur le respect de la règle de droit et de la légalité internationale dans leurs relations avec les autres nations.

Certes, l'ONU est loin d'être parfaite. Après l'euphorie de l'immédiat après-guerre froide, le Conseil de Sécurité se voit à nouveau divisé, ce qui paralyse son action. Il en résulte que de larges régions du

monde (région africaine des Grands Lacs, Afghanistan) échappent à l'action pacificatrice de l'ONU. Faute pour l'ONU d'être en mesure d'assurer par elle-même la charge écrasante de garantir la paix et la sécurité internationale, ces questions sont souvent abordées en ordre dispersé et en dehors de l'Organisation.

Il faudra aider l'ONU à sortir de la relative impuissance qu'elle connaît, et rendre à son action la cohérence qui est nécessaire pour lui permettre de mieux s'acquitter des responsabilités internationales qui lui ont été confiées par la Charte.

1998 n'aura pas apporté de solution au dossier irakien. Il continue de poser des questions de principe dont les réponses occuperont notre politique au 21<sup>ème</sup> siècle. Je pense en particulier à la réponse de la communauté internationale en cas de violation évidente des règles de droit international et des résolutions de l'ONU.

Le dossier irakien pose la question incontournable de la sanction en droit international et nous oblige de mener une réflexion portant tant sur la légalité que sur l'efficacité des sanctions. Dans l'immédiat la communauté internationale est appelée à définir un régime de contrôle strict de l'armement irakien assorti à une levée de l'embargo économique.

Au Moyen-Orient, le processus de paix mis en route par les accords d'Oslo est pratiquement bloqué depuis maintenant plus de deux ans.

Les espoirs qui avaient été suscités par l'accord de Wye Plantation n'ont malheureusement été que de courte durée, puisque la mise en oeuvre du mémorandum signé à cette occasion est suspendue par le gouvernement israélien.

La reprise d'un dialogue véritable entre Israéliens et Palestiniens, et le respect des engagements pris, constituent une condition essentielle pour assurer un avenir pacifique au Moyen-Orient.

Nous exprimons l'espoir que les élections prévues en Israël créeront un environnement propice à la reprise des négociations.

Plus près de nous, aux confins mêmes de notre

Union, la crise que traversent les Balkans perdure. Le principal sujet de préoccupation est désormais le Kosovo, où la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, l'OSCE et l'OTAN, s'efforce de convaincre les deux parties à renoncer à une violence qui est sans issue.

Une solution militaire étant impossible au Kosovo, Serbes et Kosovars n'ont en fin de compte d'autre alternative que de s'asseoir à la table de négociation, avec l'appui, et, si nécessaire, l'encadrement de la communauté internationale.

Elles devront se mettre d'accord sur une solution qui préserve les aspirations légitimes du peuple kosovar à l'autonomie, tout en respectant les frontières existantes de la République Fédérale de Yougoslavie. Nous sommes en effet conscients que dans cette région sensible, où les délimitations étatiques ne correspondent guère avec les réalités ethniques, toute remise en cause des frontières existantes risquerait d'aboutir à un embrasement généralisé.

La communauté internationale est prête à soutenir ces efforts en faisant jouer son influence sur les parties pour les amener à conclure, et en offrant un cadre à la mise en oeuvre et à la vérification des accords auxquels elles seraient parvenues.

L'un des éléments de ce cadre international est la Mission de Vérification au Kosovo, qui a été mise sur pied par l'OSCE, et dont la tâche est de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le Luxembourg est conscient des responsabilités que l'apaisement et la réunification du sous-continent européen impliquent pour chacun des partenaires, quelle que soit sa taille. Aussi participons-nous, par l'envoi d'une douzaine de vérificateurs, à la Mission de Vérification au Kosovo. Nous suivons en cela la voie tracée par notre participation aux opérations de paix de l'UNPROFOR en Slavonie orientale, et celles de la SFOR en Bosnie-Herzégovine, où nous restons présents avec 25 militaires.

L'on ne saurait aborder la question de la préservation de la paix et de la sécurité sans évoquer le

continent africain, ce grand oublié de l'action internationale.

Au cours des dernières années, les foyers de crise se sont multipliés, dans la région des Grands Lacs, au Soudan, en Afrique occidentale et en Angola. L'Afrique centrale se trouve en situation de guerre, dans laquelle sont impliqués une demi-douzaine de pays, et ce dans l'indifférence de l'opinion publique internationale.

Il est plus nécessaire que jamais que la communauté internationale intensifie ses efforts pour assister les Etats d'Afrique, ensemble avec leurs organisations régionales, à mettre en place des mécanismes viables de maintien de la paix et de prévention des conflits, en vue de restaurer une sécurité globale sur le continent.

Préserver la paix, en élargir le champ géographique, contenir et prévenir les menaces qui pèsent sur elle, restera un défi majeur également dans le futur.

De nombreux analystes politiques, des économistes et des sociologues ont réfléchi aux grands problèmes auxquels le monde sera prévisiblement confronté dans le proche avenir. Par rapport au siècle qui se termine, ces problèmes ont changé de nature, sont devenus plus variés et souvent interconnectés. Je n'en nommerai que les principaux, sans avoir l'ambition de les commenter ou de les pondérer.

- la pauvreté avec son cortège de conséquences funestes. Plus de 2 milliards de femmes, d'hommes et d'enfants en sont frappés. Pour presque un milliard d'entre eux, cet état signifie aussi la malnutrition, l'absence d'eau potable, l'inexistence des services de santé ou d'éducation ainsi que le nonaccès à l'électricité et aux moyens de communication modernes.
- l'explosion démographique qui s'accroît de façon quasi exponentielle dans certaines régions du monde et qui confèrera une acuité et une gravité jamais connues auparavant aux conséquences de la pauvreté. La planification familiale est donc plus importante que jamais.

- l'énorme fossé industriel et technologique entre le Nord et le Sud, la non-maîtrise des problèmes liés à l'écologie, aux changements climatiques, au gaspillage des ressources naturelles et au développement durable. N'a-t-on pas dit que dans certaines régions de l'hémisphère, le 21<sup>ème</sup> siècle sera celui des guerres de l'eau comme la deuxième moitié de ce siècle a été celle des guerres du pétrole ?
- les énormes flux migratoires, qu'il s'agisse de phénomènes de transhumance à l'intérieur des pays ou d'expatriations massives non contrôlées.
- le terrorisme international et le crime organisé qui se jouent des frontières et sont parfois appuyés par des gouvernements trouvant leurs intérêts dans la déstabilisation régionale
- les décalages entre les aspirations au développement économique et l'introduction de la gouvernance démocratique
- la révolution planétaire des finances et des télécommunications qui ouvrent le monde tant aux flux positifs qu'aux reflux des ondes de choc des grandes crises.
- le retour en force des fondamentalismes religieux, le retour du Moyen Age en quelque sorte
- le réveil de la conscience ethnique et la réapparition de la motivation nationaliste comme unique mobile politique, et, enfin
- la prolifération d'armes de destruction massive, nucléaires et non nucléaires.

Je m'arrête là sans cependant avoir la prétention d'être complet.

Face à ce faisceau de menaces, notre réponse devra être multifonctionnelle afin de permettre une politique étrangère et de sécurité plus intégrée.

Certes, une défense classique restera nécessaire.

Elle devra s'adapter aux menaces de sécurité nouvelles et changeantes. Elle privilégiera sans doute la flexibilité et la mobilité.

Mais dix ans après la fin de la guerre froide, il devient impératif de repenser la dissuasion. Préparer la paix ne signifie plus comme jadis, se préparer à la guerre.

Face aux défis nouveaux, la dissuasion devra être une dissuasion plus intégrée alliant à la dissuasion militaire crédible une dissuasion économique et une dissuasion démocratique.

Ainsi l'aide économique - qu'elle soit macro-économique ou micro-économique, qu'elle s'exerce par la voie directe de crédits ou de subsides, qu'elle procède par l'accès à nos marchés ou par des accords d'association - apportera une contribution essentielle à la stabilité dans les pays de la périphérie de l'Union européenne. La stabilité dans cette région du monde constituera la base de notre propre sécurité. Les dividendes de la paix seront à réinvestir dans ces efforts d'apparence purement économique mais d'une finalité hautement politique.

Notre action dans l'intérêt de la paix ne saurait se limiter aux aspects militaires, diplomatiques et économiques. Elle englobera nos efforts de promotion de la démocratie et des droits de l'Homme qui sont les meilleurs garants pour des sociétés stables. Seules les sociétés stables permettent un développement économique durable qui sera en dernière analyse le fondement de la paix.

Le rôle de l'Union européenne dans la préservation de la paix sur notre continent sera primordial.

L'Union européenne doit se positionner dans un monde à la fois global et multipolaire. Contrairement à Francis Fukuyama pour qui l'histoire s'est arrêtée en 1989 et à Alfredo Valladao ("Monde diplomatique") pour qui le "21<sup>ème</sup> siècle" sera "américain", je pense que le 21<sup>ème</sup> siècle verra un monde multipolaire d'une très grande complexité et sans hégémonie unique.

Certes, les Etats-Unis continueront à y jouer un rôle-clé et moteur, qui démentira au moins en partie

le sénateur Pierre Biarnès disant que "le 21<sup>ème</sup> siècle ne sera pas américain."

La Chine est en voie de reconquérir sa place prééminente traditionnelle. Le Japon entend développer un rôle politique régional au-delà de son dynamisme technologique et économique, une fois sa crise passagère surmontée. L'Inde se réveillera et s'affirmera avec une rapidité étonnante. Et sans doute la Russie reviendra-t-elle de son actuel repli sur elle-même, formant éventuellement avec certains de ses voisins immédiats ce nouveau centre de gravité dont rêve l'un ou l'autre décideur de la région. Je voudrais également mentionner les pays du MERCOSUR et l'Afrique du Sud qui constitueront sur leurs continents respectifs des pôles de développement et de stabilité.

Si l'Europe veut survivre dans ce macrocosme et si elle veut garder la maîtrise de son sort, surtout en ce qui concerne sa sécurité, elle devra, au 21<sup>ème</sup> siècle, assumer dans la communauté internationale le rang politique auquel l'appellent et la prédestinent son poids économique et sa monnaie unique.

Dans le monde multipolaire que je viens d'évoquer, où les flux financiers, économiques et technologiques ne connaissent plus de frontières, il est probable que la politique d'hégémonie cédera le pas à la recherche d'équilibres interrégionaux se respectant mutuellement.

Ce respect réciproque n'exclura d'ailleurs ni la coopération dans certains domaines ni dans d'autres la compétition acharnée. Prenons pour exemple d'une part les relations actuelles entre Moscou et Washington tant sur le plan bilatéral que sur le plan multinational, et d'autre part le difficile dialogue transatlantique en matière économique. Plus d'une fois les Etats-Unis et l'Europe mesureront leurs forces au sein de l'OMC, comme cela est actuellement le cas dans le dossier des bananes.

L'Europe s'exprimant à travers l'Union européenne, devra se positionner comme acteur global dans ces constellations mouvantes. Personne d'autre ne défendra ses intérêts vitaux qui seront désormais, avec l'entrée en vigueur de l'Union économique et monétaire et du Traité d'Amsterdam, de plus en

plus des intérêts communs, tant sur le plan économique que politique.

Le crédit de l'Union européenne dans la communauté internationale dépasse de loin la somme des influences que peuvent avoir ses Etats membres individuellement.

Pour s'en convaincre, il suffit d'évaluer la place souvent prépondérante accordée à l'Union européenne quand elle s'exprime de façon concertée et cohérente à l'ONU ou dans les grandes conférences thématiques internationales. Ce respect dépasse de loin l'attention quasi obligatoire accordée à l'Union en tant que grand et souvent principal argentier.

Le Traité d'Amsterdam et les annonces au Sommet de Vienne ont créé un climat politique nouveau en ce qui concerne la politique européenne de défense commune. Il me paraît probable que l'Union européenne sera bientôt en mesure de faire de substantiels progrès en matière de garantie de sécurité de ses Etats membres et de stabilité dans sa périphérie.

La conjonction des décisions que l'on peut attendre du Sommet de l'Alliance Atlantique à Washington fin avril 1999 et des progrès en matière de PESD que l'UE est appelée à enregistrer à son Sommet de Cologne au mois de juin 1999, mettra l'Europe dans une bien meilleure position pour prendre en mains sa propre destinée dans le domaine de la sécurité. Un tel progrès confortera singulièrement le rôle global et le positionnement de l'Union européenne dans le monde multipolaire, monde dont l'Europe constituera un des principaux pôles.

A cela je vois cependant deux conditions :

- la première est que l'Europe dépasse son intégration économique et devienne une véritable puissance politique
- la seconde que l'Europe, ayant réussi le défi de son élargissement, ne cède pas aux charmes irresponsables de l'autisme politique et économique en se repliant sur elle-même en tant que "forteresse". L'UE

ne doit pas devenir un ensemble régional uniquement préoccupée par ses "problèmes d'hommes riches", pour reprendre la crainte exprimée par un ancien Secrétaire général de l'ONU.

Il sera dans l'intérêt supérieur de l'Europe comme entité politico-économique de rester au 21<sup>ème</sup> siècle fortement et pleinement impliquée dans les grands dossiers globaux.

L'Europe se doit à elle, comme à la communauté internationale de contribuer à la solution des grands défis qui attendront l'humanité au cours des prochaines décennies.

Il est vrai que pour ce faire, l'Union européenne élargie devra faire preuve de sa volonté de développer une action extérieure consistante et cohérente, couvrant à la fois sa politique économique et commerciale, sa politique du développement et sa politique étrangère et de sécurité commune.

En d'autres termes: il faudra que l'Union européenne passe du régime de l'intégration économique à celui de l'intégration politique.

Avec l'élargissement, le passage à l'intégration politique constituera certainement, à l'échelle de notre continent, le défi majeur pour l'Union européenne dans les années à venir.

Des tentatives dans ce sens ont déjà été faites mais se sont soldées chaque fois par un échec. Ce fut le cas au début des années cinquante avec la CED, la Communauté Européenne de Défense; puis, avec le Plan Fouchet et les thèses défendues par Walter Hallstein quelques années plus tard.

Ces premiers essais, pour généreux qu'ils aient été, sont devenus victimes et de leur précocité et des visions différentes que les principaux protagonistes avaient pour l'Europe.

Ces essais ont échoué e.a. parce que la logique des Pères de l'Europe ne fut pas respectée: "L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes - créant d'abord une solidarité de fait". Telle fut la maxime de la Déclaration faite à

Paris le 9 mai 1950 par Robert Schuman. Pour Monnet et Schuman, il était évident que "la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique introduirait le ferment d'une communauté plus large et plus profonde..."

Jean Monnet, pour qui il était acquis que l'évolution économique entraînerait la politique, écrit explicitement dans ses Mémoires: "Je n'avais jamais pensé aborder le problème de l'Europe par le biais de la défense qui serait sans doute un des attributs de la fédération future, mais à mes yeux pas le plus puissant ni le plus déterminant des mobiles de l'Union."

A la fin des années cinquante et au début des années soixante, une deuxième tentative d'aboutir à une Europe politique échoua de même, sans doute et à l'instar de la CED, parce que l'intégration économique n'avait pas encore suffisamment progressé pour préparer les mentalités aux premiers pas de l'intégration politique. Mais l'obstacle majeur semble avoir été - outre le problème des relations avec le Royaume-Uni - celui des rapports de l'Europe politique avec l'OTAN, et donc avec les Américains. On tergiversait en outre sur la nature de l'Union : serait-elle de caractère fédéral ou plutôt de nature intergouvernementale?

Au seuil du 21<sup>e</sup> siècle, ces deux problèmes restent posés, il est vrai sous des formes mitigées et sans revêtir la même importance.

L'on ne pourra sans doute pas faire l'économie d'un débat sur la nature de l'Union

L'inclusion de la défense - fût-elle limitée aux seules missions dites de Petersberg - introduira en effet un surplus "d'intergouvernemental", étant entendu qu'aucun Etat membre n'est actuellement prêt à subordonner l'emploi de ses forces militaires nationales à une décision prise à la majorité fût-elle qualifiée.

Tout comme pour l'intégration économique, le processus de l'intégration politique sera progressif et sa maturation évolutive permettra de trouver des solutions appropriées. De toute façon - l'UEM et l'euro en sont la preuve - les temps sont révolus où les débats théologiques entre fédéralistes et intergouvernementaux rendaient des progrès impos-

sibles. Enfin il faut bien s'avouer que la montée en puissance du rôle du Conseil européen conforte au fond une certaine victoire des tenants d'une Europe intergouvernementale. Cette évolution comporte cependant le risque d'un affaiblissement des institutions communautaires et un retour à des rapports de force basés sur la puissance économique et militaire des Etats membres.

La deuxième raison de l'échec du Plan Fouchet, les relations entre une Union européenne politique et l'Alliance atlantique, semble par contre surmontable aujourd'hui.

Le Traité d'Amsterdam prévoit que l'Union pourra accéder à des forces opérationnelles, donc militaires, par le truchement de l'UEO, pour exécuter, suite à une décision politique de l'Union, des missions humanitaires et d'évacuation, des missions de maintien de la paix et des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des missions de rétablissement de la paix.

Déjà à Berlin en 1996, l'Alliance atlantique a décidé que pour une action militaire menée en exécution d'une décision PESC sous contrôle politique et commandement militaire de l'UEO, celle-ci peut avoir recours aux ressources de l'OTAN.

L'envergure, l'efficacité et le poids d'une éventuelle opération militaire "européenne" en sont considérablement renforcés. Par ailleurs, le rôle de "pont" que l'UEO est appelée à jouer entre l'UE et l'Alliance est ainsi formellement confirmé.

Les discussions en voie à l'Alliance atlantique sur le nouveau concept stratégique tendent à renforcer l'identité européenne de sécurité et de défense (IESD) à l'OTAN. Ce nouveau concept stratégique sera adopté au Sommet de l'Alliance à Washington en avril prochain.

Ce double accord renforcera le pilier européen de l'Alliance sans pour autant diminuer les positions et intérêts des autres alliés.

L'on voit la substantielle différence avec les débats d'il y a quelques quarante-cinq ans.

L'achèvement de l'intégration économique et l'in-



troductioun de l'euro créent progressivement une plate-forme d'intérêts européens communs à l'égard du reste du monde.

Est ainsi ouverte la voie vers l'intégration politique de l'Union.

"Faire de l'Union européenne un sujet politique fort et capable de s'affirmer" tel est l'objectif que s'est assigné le Président en exercice du Conseil le Ministre allemand Joschka Fischer. La PESC sera renforcée et rendue plus crédible après l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam du fait que l'Union pourra être dotée d'une compétence de défense.

Les contributions apportées au renouveau de ce débat par les autorités politiques du Royaume Uni dans un document signé en commun avec la France à Saint-Malo, doivent être saluées. En effet, pour autant que Londres est d'accord à revisiter certaines de ses positions antérieures, cette évolution est à considérer comme très positive.

Je suis profondément convaincu qu'au siècle prochain, l'Europe ne pourra "tenir son rang" dans le monde que pour autant que son intégration politique viendra compléter son intégration économique. L'Union politique apparaît clairement comme le "grand dessein" pour l'UE du 21<sup>ème</sup> siècle, alors que l'UEM et la décision de principe sur l'inclusion des nouvelles démocraties auront été les grands objectifs de la dernière décennie du siècle qui s'achève.

#### Conclusiounen

Déi haapt aussepolitisch Zieler vun dëser Regierung waren :

1. d>Weiderdriewen vun der europäescher Integratioun, mat engem kloër erkennbare lëtzeburger Impuls,
2. d'Verdeedegung vun de Mënscherechter, op bilateraler Basis a gemeinsam mat onse Partnerlänner an allen internationalen Organisatiounen,
3. d'Steigerung vun eiser Entwécklungshëllef, déi méi gezielt op eng beschränkten Zuel vun arme Länner konzentréiert gouf,

4. d'Promotioun vun eiser Wirtschaft, am allgemengen a vum lëtzeburger Aussenhandel am besonneschen. Déi rezent statistesch Zuelen beleën den Erfolleg vun dësen zwee läschten Objektiv.

Fazit : An alle véier Rubrike vun dëser Aussepolitik kënnen mer haut der Chamber e Bilan virleën, dee vielleicht nët perfekt ass, mä den, wéi all gudde Bilan opgeet . Den Aktiv ass méi grouss wéi de Passiv : d'Differenz ass de Benefice fir Letzeburg.

Ech benotzen dës Gelegenheit fir op öffentlecher Tribune all menge Mataarbechter merci ze soën.

Ouni den Asatz vun eiser klengen, mä kompetenten an äusserst effiacen "Corps diplomatique" wär meng Aarbecht onméiglech gewiescht. D'Staatssekretäre Robert Goebbels, Georges Wohlfart a Lydie Err gongen mer bei dëser Aarbecht net nëmmen flott zur Hand, mä si hun eiser Aussepolitik an hirem Kompetenzbereich hiren eegene Stempel opgedréckt

Wéi et weidergeet hängt haaptsächlech vun eiser Fähegkeet of, ons am Ëmfeld vun enger globaler Wirtschaft a vun engem erweiderten Europa ze behaupten.

D'Grondprinzipien vun der europäischer Konstruktioun däerfen bei enger nächster Vertragsrevisioun nët a Fro gestallt gin.

D'Gleichheet vun alle Memberslänner muss erhale bleiwen, d'Transparenz an d'Demokratie verstärkt gin.

Zu enger Konfrontatioun tëscht klengen a groussen Länner därf et an der Unioun nët kommen.

D'Differenz tëscht Klengen an Groussen, mengt de franzéischen Ausseminister, huet an der EU manner Bedeutung ewei soss entzousch : "E Land, dat Member ass vun der Unioun, ass nët kleng", seet den Hubert Védrine.

Ouni et vielleicht ze bezwecken, bestätegt domat mei franzéische Kolleg den aussepolitische Kurs, dee vun alle Lëtzeburger Regierungen nom Krich, an och vun dëser, mat vill Engagement, verfollegt gouf.

Dir Dammen an dir Hären Deputéierten,

Als Verantwortlechen vum Departement während

deenen läschte 15 Joër, waarden ech mat Spannung op är objektiv Bewäertung vun dëser eiser Politik.

## Discours de S.A.R. le Grand-Duc

**lors du dîner offert par Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges  
à l'occasion de la visite d'Etat en Belgique**

Bruxelles, Château de Laeken, 16 mars 1999

Majesté,

La Grande-Duchesse et moi nous vous remercions de tout cœur des aimables paroles de bienvenue que vous venez de prononcer. L'accueil chaleureux que vous - et la population de Bruxelles - nous avez réservé nous a beaucoup touché.

Si notre visite peut être considérée comme une réunion de famille, elle est cependant à interpréter comme l'affirmation solennelle de notre volonté de renforcer l'amitié forgée durant ce siècle par nos deux peuples.

Au moment même où l'idée innovatrice à la base de l'union économique et de l'association monétaire belgo-luxembourgeoises a été reprise dans les Traités de Maastricht et d'Amsterdam, il est utile de prendre à nouveau conscience de la force que représentent nos pays dans les enceintes internationales lorsqu'ils conjuguent leurs efforts.

Eu égard au large degré d'ouverture de nos économies aux marchés mondiaux, nos représentants au sein des organes de la nouvelle Banque centrale européenne, appelée à mener la politique monétaire de la zone EURO, ont, comme depuis 1922, pour mission de veiller au maintien d'une monnaie forte et stable.

L'élargissement de l'Union demain à des pays de l'Europe centrale montre, à travers les discussions

sur l'Agenda 2000, la nécessité pour la Belgique et le Luxembourg de défendre ensemble la place honorable que chacun d'eux occupe actuellement dans les institutions communautaires.

Un autre chantier qui requiert une étroite collaboration s'ouvre après la réforme de l'Alliance Atlantique. La nouvelle orientation de celle-ci vise plus particulièrement les missions de maintien de la paix et de la sécurité. L'envoi de contingents belgo-luxembourgeois permettra à nos pays de continuer à assumer leurs obligations accrues dans l'OTAN et aux Nations Unies.

Cette coopération s'inscrit dans la logique de l'effort très apprécié fourni par la Belgique qui forme d'ores et déjà une partie de nos officiers. Je saisis également cette occasion de vous exprimer ma reconnaissance pour la formation de milliers de nos jeunes étudiants dans vos établissements d'enseignement supérieur.

Sire,

La Grande-Duchesse et moi, nous nous réjouissons de retrouver demain le Limbourg, trente-deux ans après notre visite officielle à Hasselt.

Le choix de cette province est heureux à plus d'un titre: il nous donne l'occasion de mesurer les progrès faits dans son développement et il rappelle notre contribution depuis les années 1920 à son industrialisation.

L'entreprise ALZ que nous visiterons demain et qui appartient à la sidérurgie luxembourgeoise n'est-elle pas un symbole d'une reconversion réussie des charbonnages?

L'interdépendance de nos économies trouve son pendant dans les efforts communs déployés par les instances publiques luxembourgeoises et, entre autres, par l'Office belge du Commerce extérieur dont vous avez assumé d'abord et maintenant votre fils, le Prince Philippe, la présidence d'honneur.

Ensuite, nous nous rendrons dans la province de Luxembourg. Si sa dénomination évoque l'histoire commune, les nombreuses activités transfrontières témoignent d'une politique régionale très intense dans le triangle Sarre-Lor-Lux.

Le colloque à Bouillon sera consacré à ce thème, alors que la *présentation de projets de recherche* confiés par mon Gouvernement à la Fondation Universitaire d'Arlon illustrera que les problèmes inhérents à l'écologie ne connaissent pas de frontières.

Les problèmes écologiques sont des défis qui dépassent souvent le niveau bilatéral et relèvent surtout des mentalités.

Majesté,

A l'instar de l'inoubliable Baudouin, votre frère, Vous ne cessez de manifester, par vos paroles et vos actes, la volonté d'agir sur les mentalités.

Ce faisant, vous défendez nos valeurs fondamentales: la solidarité et les libertés individuelles, la démocratie pluraliste et l'économie de marché, les préceptes de la justice et de la paix sociale.

Il m'importait d'évoquer ce soir les principales raisons qui donnent à notre visite sa vraie signification.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Dans cet esprit, je lève mon verre en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, au bonheur de toute la famille royale,

op de voorspoed van het Belgische Volk,

auf eine immer engere Zusammenarbeit unserer Regierungen,

et à l'amitié entre nos deux nations.

## **Discours de S.M. le Roi des Belges**

**au dîner de gala offert à l'occasion de la visite d'Etat  
de LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg**

Bruxelles, Château de Laeken, 16 mars 1998

---

Altesses Royales,

C'est avec joie et une émotion toute particulière que nous vous accueillons ici, au Château de Laeken, à l'occasion de votre visite d'Etat en Belgique.

Il y a presque cinq ans, presque jour pour jour, la Reine et moi avons effectué, au Grand-Duché de Luxembourg, notre toute première visite d'Etat à

l'étranger. Comment pourrions-nous oublier l'accueil exceptionnellement chaleureux que nous réserva votre pays et ses habitants ?

Monseigneur, Madame,

Votre grand attachement à la Belgique est connu et apprécié de nous tous. Vous-même, Monseigneur, étiez en 1944 parmi les premiers libérateurs de

notre capitale. Le respect et la sympathie que vous témoignez notre population à ce moment-là, n'ont fait que croître au fil des ans. Tout d'abord quand vous avez pris notre sœur comme épouse, créant ainsi un lien indissoluble entre nos deux familles. Ensuite, par la dignité et la sagesse qui guident, depuis bientôt 35 ans, l'exercice de vos fonctions de Chef d'Etat. Enfin, parce que vous faites preuve d'un dévouement inlassable envers vos compatriotes.

Dans l'accomplissement de ces tâches multiples, votre épouse est toujours à vos côtés. Chère sœur, votre pays natal tient, nous le savons, une place toute particulière dans votre cœur. Vous venez souvent visiter nos belles contrées et découvrir la richesse créative de nos artistes. Partout, l'affection de nos compatriotes vous entoure.

Altesses Royales,  
Mesdames, Messieurs,

Depuis bientôt 160 ans, les liens de voisinage entre nos pays n'ont fait que se resserrer. Une profonde amitié lie les peuples belge et luxembourgeois, et les autorités de nos deux Etats ont tissé un vaste réseau de contacts réguliers, toujours constructifs.

Il est vrai que, très tôt déjà, nous avons tiré les conséquences logiques de cette amitié exemplaire. En 1921, une union économique et monétaire fut créée entre nos deux pays. L'UEBL ne fut pas seulement bénéfique pour l'économie belge et luxembourgeoise. Elle a servi de véritable laboratoire pour la politique monétaire de l'Europe. Votre Premier ministre Pierre Werner le savait, lui qui en 1970 fut l'auteur du rapport esquissant pour la première fois la perspective d'une union monétaire européenne.

Avec notre voisin et ami commun, les Pays-Bas, nous menons au sein du Bénélux une action concertée particulièrement fructueuse. Cette coopération imaginée pendant la deuxième guerre mondiale a posé des jalons essentiels pour la construction européenne. Le Premier ministre Joseph Bech l'a bien souligné quand il disait: "Nous avons toujours aimé désigner le Bénélux comme le modèle et le précurseur d'une intégration européenne plus large".

Notre histoire récente est parsemée d'exemples de

l'engagement européen du Grand-Duché. Plusieurs éminentes personnalités, de Joseph Bech à Gaston Thorn, d'Albert Borschette à Jacques Santer, Jean-Claude Juncker et Jacques Poos, ont marqué des étapes décisives du projet européen.

Mais au-delà de notre destin européen commun, nos sociétés sont souvent confrontées à des défis similaires.

Dans le domaine militaire, nos troupes en ex-Yougoslavie affrontent ensemble les périls de leur mission de maintien de la paix. Dans le domaine économique, la coopération transfrontalière est active, et nous en verrons un exemple intéressant après-demain lors de notre visite dans la province de Luxembourg.

Terres d'accueil situées au carrefour des cultures latine et germanique, le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sont aussi des démocraties pluriculturelles.

Chez vous comme chez nous, la société multiculturelle n'est pas une abstraction. C'est une réalité vécue tous les jours, un dialogue fructueux entre cultures, un effort continu d'intégration qui est requis de tous, ceux établis depuis longtemps et ceux nouvellement installés dans le pays.

Avec plus d'un tiers de sa population d'origine étrangère, le Grand-Duché est bien conscient de la nécessité de promouvoir cette intégration. Il la réalise avec succès. Ce faisant, il fournit la preuve qu'une société pluriculturelle et solidaire représente l'avenir, et est à même de garantir le bien-être et la prospérité de tous ses citoyens.

Altesses Royales,  
Mesdames, Messieurs,

C'est cette prospérité et ce bonheur que la Reine et moi, et toute la famille royale, souhaitons de tout cœur au peuple luxembourgeois. Puissent Vos Altesses Royales ramener de leur séjour ici l'affection profonde et la réelle sympathie que leur portent les Belges.

Je lève mon verre à la santé de Vos Altesses Royales, et à l'amitié entre la Belgique et le Luxembourg.

# A regulatory framework for electronic commerce in Luxembourg

1999 ALFI annual conference Luxembourg  
Speech by Robert Goebbels, Minister of Economics

16/03/99

---

Chairman,  
Ladies and Gentlemen,

Electronic commerce is about doing commerce on line.

This is nothing new. For many years companies have exchanged business data over a variety of communication networks. But now radical changes are taking place, driven by the exponential growth of the Internet.

Until recently, electronic commerce was no more than a business-to-business activity on closed proprietary networks. Now it is rapidly expanding into a complex web of commercial activities transacted on a global scale between an ever increasing number of participants, corporate and individual, known and unknown, on the global open networks such as the Internet.

Electronic commerce is an emerging market. In this fast moving environment, a wide array of innovative virtual businesses, markets and trading communities are developing.

Companies are now routinely outsourcing over the Internet functions such as order fulfilment and shipping to distributors, which specialise in such services. Distributors themselves are "going virtual", outsourcing the physical warehousing and movement of goods to logistics specialists such as commercial courier companies. Buyers, sellers and intermediaries are forming industry-specific Internet markets in such diverse fields as real estate, automobile parts or construction equipment.

Similarly, global manufacturing industries, such as automobile, computers or aerospace, are actively integrating their supply chains through the Internet.

Electronic commerce provides Luxembourg with a

unique opportunity to give a new impetus not only for industry and trade, but to the financial and banking sector.

The extent to which Luxembourg will benefit from electronic commerce greatly depends on having up-to-date legislation that fully meets the needs of business and consumers.

The objective of the Government is to implement the appropriate regulatory framework as soon as possible.

There is a frantic activity and lots of initiatives dealing with electronic commerce. Almost all international fora like WORLD TRADE ORGANISATION, WORLD INTELLECTUAL PROPERTY, UNITED NATIONS, OECD are currently discussing with some aspects of electronic commerce.

I expect lots of new legislative and regulatory initiatives, which have to be taken into account at national level. The European Union is currently reviewing a bunch of new directives dealing with e-commerce or internet.

It is not quite clear what the definitive community law on electronic commerce will finally look like.

Luxembourg will not wait until these directives are adopted. Our goal is to make the most of a "first mover advantage". We have the ambition to be the hub and host for all kinds of services in the realm of Internet economics.

The approach adopted by the Government is to implement right now a light and evolutionary framework, which is conceived in a way to meet easily new needs and requirements spelled out by users, the consumers and the business community.

It is clear as well, that we need a European, and

beyond, a global framework of common agreed rules, since electronic commerce is global by its very nature. Obstacles which might hamper the free flow of data on the Internet should be removed by an internationally agreed framework.

This is what the OECD ministerial conference on e-commerce was all about.

The conference, where I had the honour to represent the Luxembourg Government in OTTAWA last year in October, decided the basic rules to create a global level playing field in e-commerce.

As recent opinion polls have shown, consumers, and more generally, recipients of Internet services may feel that they are in an unclear situation with few guarantees as to the existing level of protection. Users may therefore be unwilling to conclude on-line contracts and exploit new opportunities.

To boost confidence of potential e-commerce users, legislative action is therefore of the utmost importance.

In his best seller "The road ahead", Bill Gates wrote that the Internet "will extend the electronic marketplace and make it the ultimate go-between, the universal middleman".

It is obvious that the internet will enable deep changes in the way we are working and doing business.

This is particularly true for internet banking.

Internet banking is still in its infancy. But the situation is changing dramatically. Recently, the Luxembourg Institute for Training in Banking (IFBL) organised a seminar on the impact of electronic banking on the "core business" of traditional banking. The figures presented by the Deloitte & Touche made clear that in a couple of years the sector as a whole will undergo a revolution.

Internet banking will take off since 40 % of the transactions will be handled on line at the expense of traditional retail banking.

According to the consulting company, there will be

a fierce competition not only from within the banking sector, but from a large number of new competitors coming from other sectors and profiting from the deregulated banking sector and the low operating costs.

Let me give you a brief outline of the draft law as it has been adopted by the Government.

The draft law rests on three pillars : the electronic signatures, including authentication and voluntary accreditation; consumer protection and electronic payments and, finally, protection of private data.

The basic principles are laid down in the law, but execution is made through regulations ("règlements grand-ducaux"). This will allow flexibility and continuous adaptation in a field where rapid technological changes are expected. The provisions are neutral and open as regards technology, although digital signatures based on public key cryptography are widely used.

Referring to the very interesting study from the French State Council ("Conseil d'Etat") it is worthwhile to stress that "contrary to what is sometimes heard, all existing legislation applies to Internet players, most notably the rules for consumer protection and the rules to guarantee public order. Specific law for the Internet and networks does not exist and is not needed; these networks are areas in which all types of activity may be practised and where all the rules governing a particular field (advertising, tax, intellectual property) are duly and rightly applied".

This philosophy has guided the preparation of the law.

The most important provisions concern the equivalence of digital and hand written signature, which are put at a par.

The signature is digital when it meets four criteria:

- it is uniquely linked to the signatory
- it is capable of identifying the signatory
- it is capable of using means that the signatory can maintain under his sole control and

- it is linked to the data to which it relates in such a manner that any subsequent change of the data is detectable.

The legal effect of a digital signature which is based on a qualified certificate and which is created by a secure signature creation device is identical to the hand written signature and admissible as evidence in legal proceedings.

The law amends and completes several articles of our civil code so as to recognise the digital signature as equivalent to hand written signatures.

To this end, there is a provision for the evidential value of an electronic message to be recognized by the Civil Code when meeting several requirements like authentication via a reliable electronic signature and long-term saving of the message under the signatory's control.

It should be clear that providers of certification services have a big role to play in the process of electronic commerce.

The draft law and the regulations provide a list of requirements that certifiers must fulfil to give legal effect to a digital signature.

For example, they must demonstrate professional, technical and financial reliability, operate a secure and prompt directory and revocation service, employ qualified personnel, use trustworthy systems and products which ensure technical and cryptographic security, record all relevant information concerning a qualified certificate. The directive on electronic signatures fixes those requirements.

Certification providers may stem from various sectors: banks and financial institutions, notaries public, the Chamber of Commerce, start ups...

A new profession is coming into existence.

Certification providers are not obliged to be accredited. Accreditation is purely optional, even if it is recommended.

Consumer protection is one of the most important issues at stake.

By comparison with contracts concluded face-to-face in traditional business, distance contracts are characterised by the fact that both the offer and the demand, the negotiations and, finally, the conclusion of the contract take place at a distance. Contracts are concluded without the simultaneous physical presence, direct or indirect, of the parties to the contract at any time. Distance contracts ask for special protection of consumers.

The provisions of the draft law foresee several rules:

- the written confirmation on paper or in another durable medium of the contract
- the right of withdrawal
- the ban on inertia selling,
- rules governing unsolicited communications,
- rules that apply when the service is not available.

The specific characteristics of financial services, which result from their particular legal nature, their complexity, the magnitude of the commitments involved, and the financial consequences they can have for consumers, do however appear to require some specific set of rules to protect the consumer.

The draft law safeguards an individual's and a company's right to privacy.

It enshrines the right to use a pseudonym. The right to use a pseudonym mirrors our well-protected bank secrecy.

Self-regulation by the business community will play an important role in this respect, since it is impossible to foresee all possible cases. Self-regulations may use codes of conduct which will help to prevent infringements.

The laws restrict the collection of data without the user's knowledge. "Cookies" allowing to capture information feeding behavioural data bases are banned, unless the user has expressly given his consent. The same restriction holds for the purchase or swapping of personal data.

The use of strong encryption, which ensures the confidentiality of both sensitive commercial and personal data, is one of the foundation stones of electronic commerce. The draft law states that encryption is free in this country. However the Accreditation Authority can require a very high level of security for those certification providers which seek accreditation under national law.

There are some issues, which have to be considered further.

Commercial communications are an essential part of most electronic commerce services. It is therefore important to facilitate the use of direct marketing. A commercial communication on the Internet must be defined and subjected to certain transparency requirements in order to ensure consumer protection and fair trading.

To facilitate the flow of electronic commerce activities, there is a recognized need to clarify the responsibility of on-line service providers for transmitting and storing third party information. This is the case when the service provider acts as "intermediary". To eliminate the existing legal uncertainty a "mere conduit" exemption that limits service provider's liability has to be considered.

Intellectual property raises additional problems. The investment in intellectual works, which feed the content of the Internet business, must be protected. A draft law has been submitted to Parliament in April last year. The law strikes a balance between protection and exemptions in view of granting the free flow of information.

Ladies and Gentlemen,

Let me briefly hint at two additional projects my staff is currently working on:

- a labelling system identifying web sites which comply to the minimum requirement of the law and the regulations, and therefore offering secure and transparent transactions,
- projects of electronic administration. By taking advantage of the web, the public

sector has a major role to play by "re-engineering" procedures, by eliminating or simplifying formalities and making transactions more transparent and accountable.

The lower communication tariffs achieved through a prudent and controlled liberalisation of the former state monopoly and the enhancement of infrastructures will facilitate access and avoid bottlenecks. This is why we need to step up public investment in infrastructures.

Ladies and Gentlemen,

It is estimated that electronic commerce revenues on the Internet may increase to 200 billion euro worldwide by the year 2000.

Electronic commerce will be a success to the extent that business and consumers will take advantage of it.

The evolutionary regulatory framework described earlier is a milestone. The new rules proposed in the draft law I presented briefly can be improved by your experience. We are very keen to learn from the problems that arise in the real life of electronic business. I invite you to examine and discuss the draft law and I will be very grateful for all the comments and proposals from your organisation.

By the way, the draft law can be downloaded on the web site of the ministry of economics: [www.etat.lu/ECO/](http://www.etat.lu/ECO/)

The framework per se does not live up to the challenge of a new way of thinking, a new culture, which is required by the emerging digital economy. Many more things have to be done.

Some existing services will be substituted by new ones. Significant efficiency gains will be realized. As a result, electronic commerce will have a considerable impact on the structure and the functioning of companies and labour markets.

It is already apparent that the new employment potential will principally be in information-based, high-value services. Considerable effort in training and education for these new skills will be needed.



This is a major political challenge for the years ahead.

Faced with intense, global competition in a border-

less digital environment, we must ensure that many of these new jobs are created and maintained in Luxembourg.

## Extrait du briefing à la presse du Premier ministre Jean-Claude Juncker

suite à la décision de l'OTAN en faveur d'une intervention militaire au Kosovo le 24 mars

26 mars 1999

Jean-Claude Juncker: "Ech wollt soen, dass d'lëtzebuenger Regierung hieren Accord gin huet, als Verrieder vun dem Memberstaat, dem Nato-Memberstaat Lëtzebuerg, fier déi militäeresch Asätz ze fléien déi stattfond hun. Ech sin der Meinung, dass d'Taatsachen dass een zuer militäerescher Gewalt muss zeréckgräifen, keng Uersach sin, fir sech besonnesch zefridden oder esouguer frou ze weisen, iwwert dat wat geschitt. Wann een zur militäerescher Gewalt muss zeréckgräifen, da bedeit dat an alleréischter Linn, firdéischt emol d'Scheitere vun der Diplomatie. An zu eise bleiwende Wärtfirstellungen heiheem an och an Europa gehéiert ët, dass d'diplomatéisch Efforten ëmmer Firrang müssen hun virun militäereschen Asätz oder viru Gewaltléisungen. Dat as also fier déi international Communautéit weder eng gutt Entwécklung, nach eng gutt Nouvelle, dass ët zu der Eskalatioun do komm as. D'Memberstaaten vun der Nato haaten allerdéings keng aaner Alternativ, wéi déi, fier op militäeresch Mëttelen zeréckzegräifen, well déi jugoslawesch Féierung ëm de Président Milosevic nët zougängelech war, fier déi diplomatéisch Efforten, déi an déne leschte Joeren, Méint, Wochen, Deeg an och Stonne probéiert gi sin duerchzeféieren. Déi Regierungschefen vun der europäescher Unioun déi zu Berlin zesumme waren, hu wiirklech bis kuerz virun dem définitiven Ufank vun de Loftattacke probéiert, och iwwert den Ëmwee vum russesche Premierminister Primakof e leschten décisiven Afloss op déi jugoslawesch Féierung ze kréien. Dat war nët méiglech.

Dén éischten Asatz vun der Nato zënter dem zweete Weltkrich an déi éischt lëtzebuergesch Participatioun un enger Décisioun fir militäeresch Force ze gebrauchen an der Geschicht vun eisem gesamte Land as eppes wat engem nët liicht fällt, wann e muss um d'Zustaanenkommen vun esou enger Décisioun sech bedeelegen. Dir wësst, dass wann eng vun de Regierungen vun deenen 19 Natoregierungen sech esou enger Décisioun an de Wee stellt, da kann esou eng Décisioun och nët applizéiert gin. Jiddereen hat also no Gespréicher mat deenen aneren fier sèch z'entscheiden, op en zou deenen Asätz géif Jo oder Nee soen, wat schon eng Gewëssensentscheidung as, well ee selten Décisionen vun esou enger Portée ze huelen huet.

D'Nato féiert a Jugoslawien kee Krich géingt d'serbëscht Vollek, oder géingt dat jugoslawëscht Vollek. D'Nato féiert kee Eroberungsfeldzug a Jugoslawien. D'Nato féiert kee Vernichtungsfeldzug am fréiere Jugoslawien, mee mier probeeren ee schon immens grouse Schued, deen entschtaan as, a sëngem Ausuferën, anzeengen. Ët geet drëm fir Eescht ze maachen mam Saatz, dass een nët ka roueg nokucke, wann matsen an Europa onschëlleg Mënschen ëmbruecht gin. An d'Alternativ zou der Militäeractioun hätt doranner bestaan, fier sèilerou-heg nozekucke, wéi dat Schrecklecht sech virun entwéckelt hätt. An de Problem as, dass een déi absolut Garantie nët huet, dass dat wat mer elo maachen wierklech zou enger Klärung vun de Verhältnisser bäidréit an absolut sècher zu enger Besserstellung vun de Liewensemstänn vun de Mënschen do féiert."